



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi



PALMARÈS RÉGIONAL

DES DÉPOSANTS

DE BREVETS À L'INPI

2023

INTRODUCTION

En avril 2024, l'INPI publiait le classement des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Cette étude fournissait un éclairage sur les leaders de l'innovation au niveau national, les brevets constituant l'un des indicateurs clés sur la production de connaissances des entreprises¹.

Pour rendre compte de la dynamique de contribution à l'innovation des régions françaises, l'INPI établit en complément les palmarès par région des déposants de brevets.

Comme dans l'édition 2023, le lieu retenu pour définir au plus juste l'origine régionale des inventions brevetées à l'INPI correspond à l'adresse de l'inventeur telle que déclarée par chaque déposant, ce qui permet d'identifier a priori la région où l'invention a été réalisée². Cette méthode vise à atténuer les effets, en termes statistiques, des pratiques des plus grands déposants qui déclarent généralement l'adresse de leur siège social (souvent localisé en Île-de-France) comme adresse de déposant alors que ce n'est pas forcément le lieu de conception de l'invention brevetée.

Cette méthodologie permet en effet d'identifier les acteurs économiques (grandes entreprises, ETI, PME, établissements publics, entreprises détenues majoritairement par l'État) qui contribuent, par le dépôt de brevets, au développement d'innovations techniques dans chacune des douze régions de France métropolitaine (hors Corse).



BON À SAVOIR :

Les brevets constituent un actif immatériel conférant des droits exclusifs sur une invention pour une durée limitée. La reconnaissance de ces droits étant liés à une action de dépôt, auprès d'un office national ou supranational, par le(s) déposant(s), les brevets sont considérés comme l'un des indicateurs clés sur la production de connaissances des entreprises³. Enfin, les brevets délivrés attestent de la nouveauté et de l'inventivité de l'invention pour laquelle des droits sont accordés, et par conséquent de la créativité et de l'expertise technique de son(s) inventeur(s).

- ¹ L'OCDE dans son manuel sur les statistiques des brevets indique dans le chapitre 1, Objectifs et portée du manuel : « Les brevets sont un moyen de protéger les inventions réalisées par les entreprises, les institutions ou les particuliers, et à ce titre les données de brevets peuvent être interprétées comme un indicateur de l'activité inventive. Avant qu'une invention puisse devenir une innovation, des activités entrepreneuriales complémentaires sont nécessaires pour la développer, la concrétiser et la mettre sur le marché. Les indicateurs de brevets donnent des informations sur la production et les processus des activités d'invention. Les brevets protègent les inventions et, bien que la relation ne soit pas simple, de nombreuses recherches ont montré qu'une fois mises en place des méthodes de contrôle appropriées, il existe une relation positive entre les comptages de brevets et d'autres indicateurs liés aux performances inventives (productivité, parts de marché, etc.). »
- ² Le manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets indique dans le chapitre 4, Critères de base pour la compilation d'indicateurs fondés sur les brevets : « Il est recommandé d'utiliser le pays de résidence de l'inventeur pour compiler des statistiques sur les brevets rendant compte de l'activité d'invention. Le pays de résidence du demandeur est utile pour analyser les stratégies de répartition des marchés des entreprises, notamment des multinationales. » Voir : <https://www.oecd.org/fr/science/inno/manueldelocdesurlesstatistiquesdesbrevets.htm>
- ³ L'OCDE dans son manuel sur les statistiques des brevets indique dans le chapitre 1, Objectifs et portée du manuel : « Les brevets sont un moyen de protéger les inventions réalisées par les entreprises, les institutions ou les particuliers, et à ce titre les données de brevets peuvent être interprétées comme un indicateur de l'activité inventive. Avant qu'une invention puisse devenir une innovation, des activités entrepreneuriales complémentaires sont nécessaires pour la développer, la concrétiser et la mettre sur le marché. Les indicateurs de brevets donnent des informations sur la production et les processus des activités d'invention. Les brevets protègent les inventions et, bien que la relation ne soit pas simple, de nombreuses recherches ont montré qu'une fois mises en place des méthodes de contrôle appropriées, il existe une relation positive entre les comptages de brevets et d'autres indicateurs liés aux performances inventives (productivité, parts de marché, etc.). »

Ce document est réalisé par l'INPI. Il est protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et son utilisation sont autorisées à des fins non commerciales, à condition de citer la source comme suit : « Palmarès par région des déposants de brevets à l'INPI 2023 », INPI, Juin 2024.

SOMMAIRE

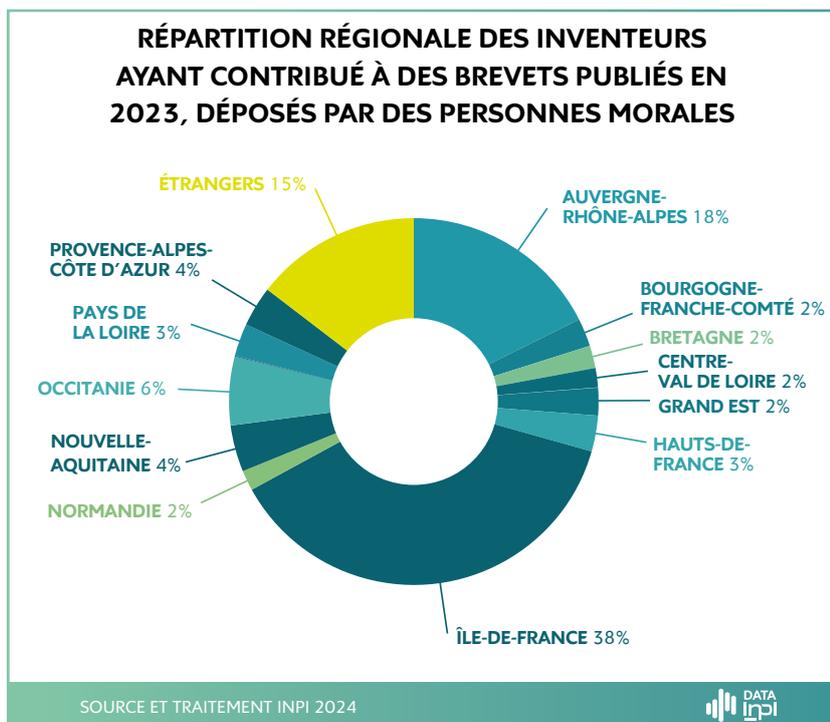
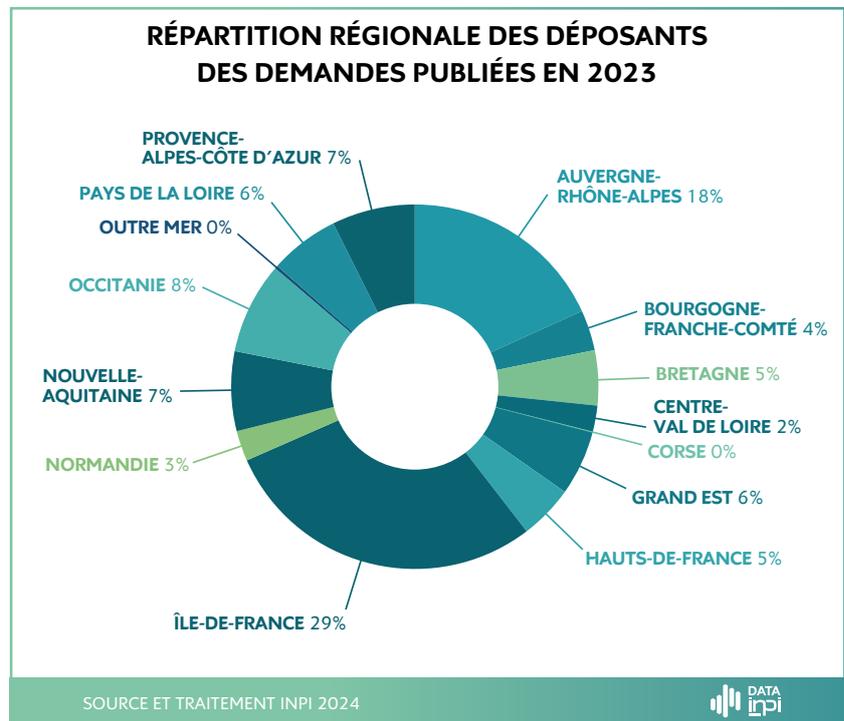
01	FRANCE PAR RÉGION	4
02	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	6
03	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	9
04	BRETAGNE	11
05	CENTRE-VAL DE LOIRE	14
06	GRAND EST	17
07	HAUTS-DE-FRANCE	19
08	ÎLE-DE-FRANCE	21
09	NORMANDIE	24
10	NOUVELLE-AQUITAINE	26
11	OCCITANIE	29
12	PAYS DE LA LOIRE	31
13	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	33
	ANNEXE : MÉTHODOLOGIE	36



FRANCE PAR RÉGION

En 2023, 12 562 demandes de brevet ont été publiées à l'INPI. Les personnes morales ont déposé 92,5 % de ces demandes. Cela représente 3 047 personnes morales distinctes, ayant désigné 21 577 inventeurs.

Avec près de 30 % des déposants, l'Île-de-France se classe en tête des régions en nombre de personnes morales⁴ déposant des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023. Près d'un déposant sur cinq se trouvent en Auvergne-Rhône-Alpes. L'Occitanie occupe la troisième place avec moins de 10 % des déposants, soit près de 200 acteurs économiques.



L'Île-de-France se place également en tête des régions en nombre d'inventeurs à l'origine des demandes de brevet publiées en 2023. Elle concentre en effet 38% des inventeurs désignés. La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite un inventeur désigné sur cinq. Enfin, on dénombre plus de 3 100 inventeurs désignés localisés hors de France.

⁴ Sont comptabilisées les déposants personnes morales dont l'adresse est en France

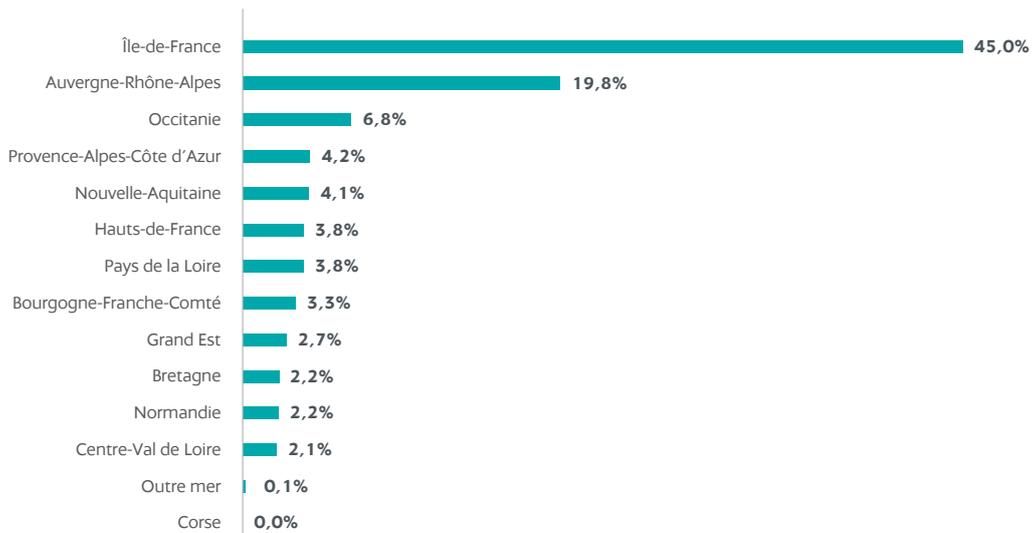


FRANCE PAR RÉGION - SUITE

En terme de dépôts, l'Île-de-France se positionne à nouveau en tête du classement des régions avec 45 % des demandes de brevet publiées en 2023 pour lesquelles

au moins un inventeur y est désigné, deux points de plus que l'édition précédente.

RÉPARTITION DES DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023 SELON LA RÉGION DES INVENTEURS



Note de lecture : 45,0 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2023 émanant des déposants personnes morales proviennent d'inventeurs localisés dans la région Île-de-France.
Les pourcentages sont calculés sur les valeurs fractionnaires (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Dans la suite de ce document, l'INPI établit des classements régionaux ainsi que des focus dédiés aux PME et aux ETI locales qui contribuent, par des brevets, à la production de connaissance, au développement d'innovations techniques et à la création de valeur.

L'analyse de ces classements révèle que :

- ▶ Comme l'an passé, le CNRS figure dans les classements des douze régions françaises.
- ▶ Le groupe Stellantis est présent dans les TOP de dix régions sur douze. Forvia et Thales le sont dans les classements d'une région de France métropolitaine sur deux.
- ▶ Six grandes entreprises (Safran, TotalEnergies, Arma, Valeo, Saint-Gobain et STMicroelectronics) ainsi que le CEA se classent dans quatre ou cinq des TOP des douze régions françaises.
- ▶ Les ETI et les PME sont également présentes dans les TOP de nombreuses régions :

- ▶ En Auvergne-Rhône-Alpes (Soitec), en Bourgogne-Franche-Comté (Urgo Recherche Innovation et Développement), en Bretagne (Delta Dore), dans le Grand Est (Exel Industries), dans les Hauts-de-France (Poclain Hydraulics Industrie), en Île-de-France (Gaztransport et Technigaz (GTT)) et en Normandie (Jean Chereau SAS) pour les ETI
- ▶ en Bourgogne-Franche-Comté (Neolix), Bretagne (Cailabs et Fondation B-COM), Normandie (Robocath, Scienteama et Whylot) et Pays de la Loire (Institut de recherche technologique Jules Verne et PA.Cotte SA), pour les PME

Le TOP 10 des régions Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Normandie offre une belle représentation des quatre catégories de personnes morales, à savoir des établissements publics et/ou entreprises détenues majoritairement par l'État, de grandes entreprises, des PME et ETI.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

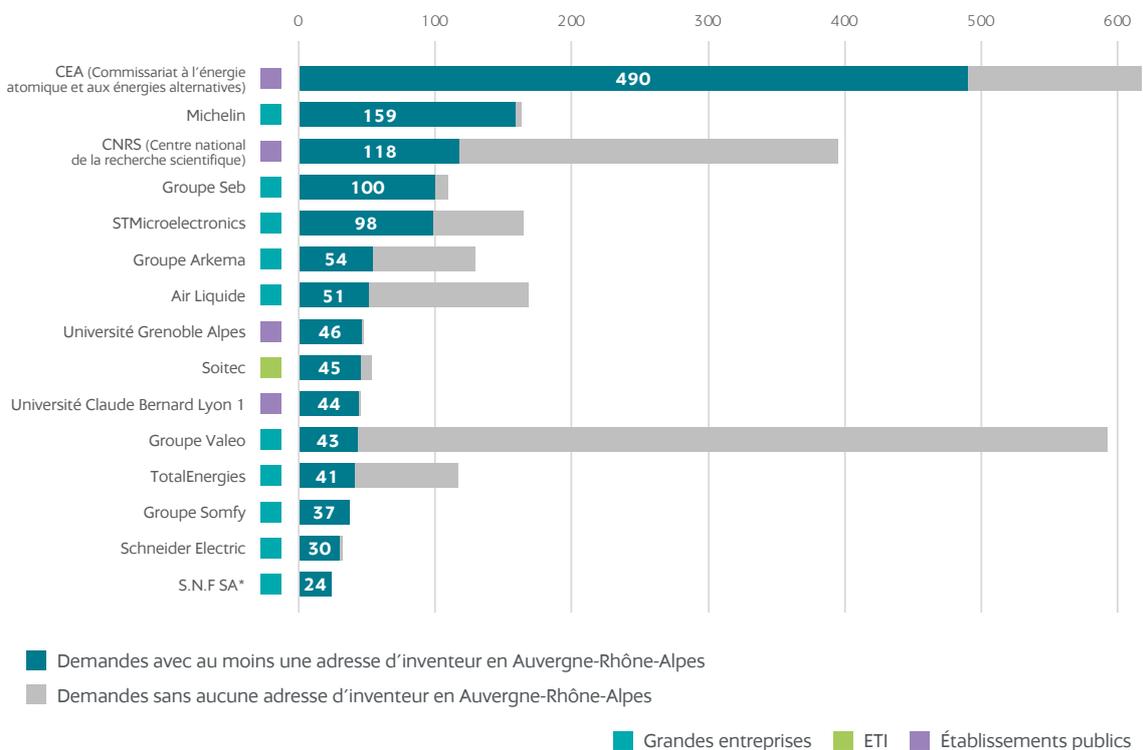
En 2023, 2 132 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur ces 2 132 demandes, 2 003, soit 93,9 %, sont

déposées par des personnes morales. Ce volume est stable par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 19,8 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 490 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom du CEA, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Auvergne-Rhône-Alpes.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Le CEA occupe le premier rang (490 demandes) suivi de Michelin (159 demandes) et du CNRS (118 demandes).

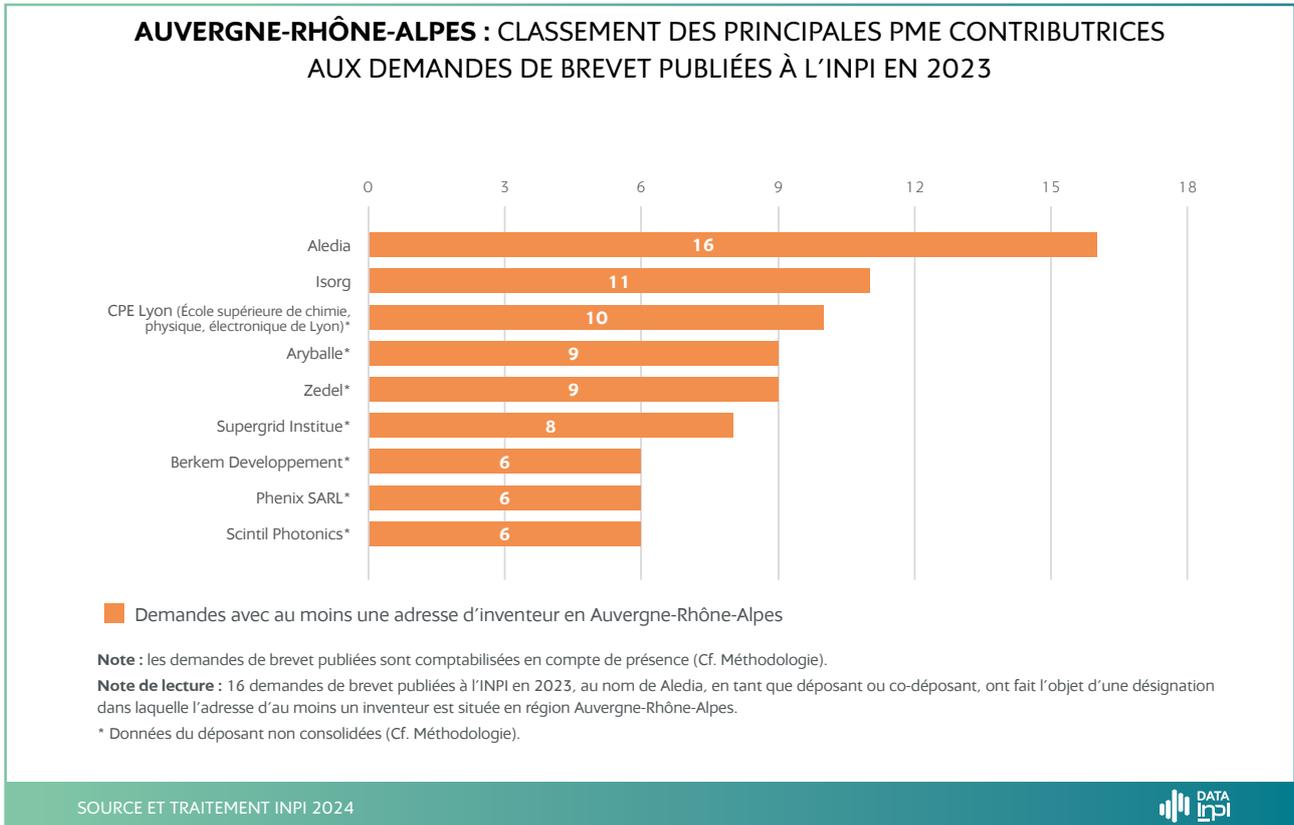
Comme l'an passé, les établissements publics sont bien représentés dans ce classement avec le CEA, le CNRS et deux universités, Grenoble Alpes et Claude Bernard Lyon 1.

L'ETI Soitec et la grande entreprise S.N.F. SA font leur entrée dans ce classement et rejoignent les acteurs présents dans l'édition précédente.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - (SUITE)

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Le classement des premières PME en nombre de demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 qui s'illustrent en Auvergne-Rhône-Alpes⁵ comprend les entreprises, présentes dans le classement de l'édition 2023, Aledia, Isorg, Aryballe, Zedel et Supergrid Institute.

L'école supérieure de chimie physique et électronique de Lyon, connue sous le nom de CPE Lyon est un établissement d'enseignement supérieur privé qui remplit les conditions de catégorisation des PME. Elle apparaît dans ce classement.

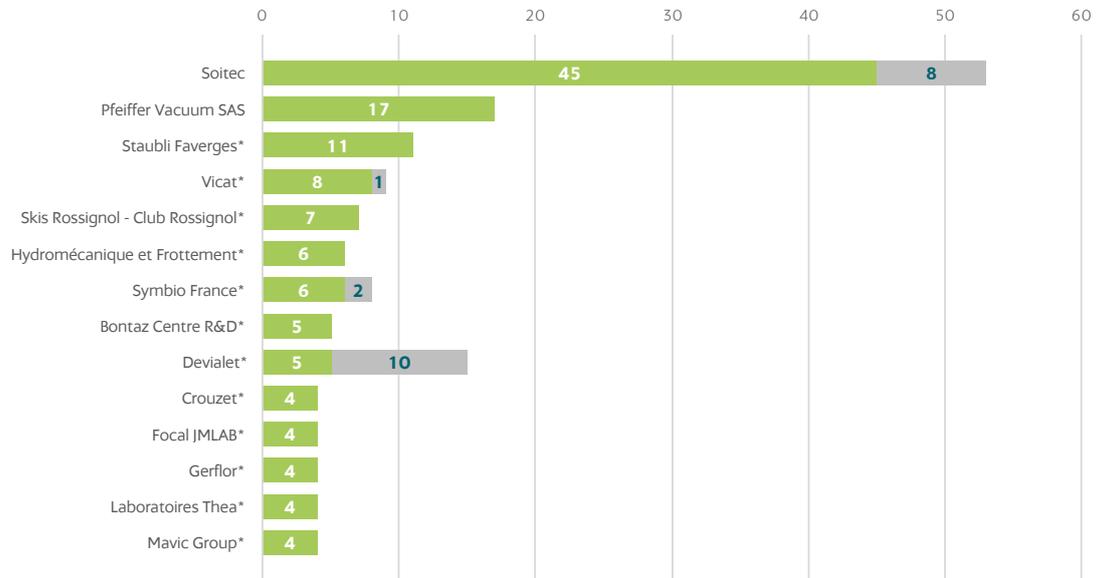
On constate également que la totalité des portefeuilles de demandes publiées à l'INPI en 2023 des dix PME qui apparaissent dans ce classement proviennent d'inventeurs localisés en Auvergne-Rhône-Alpes. Les volumes en Auvergne-Rhône-Alpes correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.

⁵ Bien que n'ayant pas d'établissement en région Auvergne-Rhône Alpes, la PME Berkem Developpement figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés, en Auvergne-Rhône-Alpes, dans 6 demandes publiées.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - (SUITE)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



- Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Auvergne-Rhône-Alpes
- Demandes sans aucune adresse d'inventeur en Auvergne-Rhône-Alpes

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 45 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Soitec, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Auvergne-Rhône-Alpes.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Comme dans l'édition 2023, on retrouve Soitec, Pfeiffer Vacuum SAS et Bontaz Centre R & D dans ce classement⁶.

⁶ Bien que n'ayant pas d'établissement en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ETI Devialet figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Auvergne-Rhône-Alpes, dans 5 demandes publiées. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Devialet est de 15 demandes, toutes régions confondues.



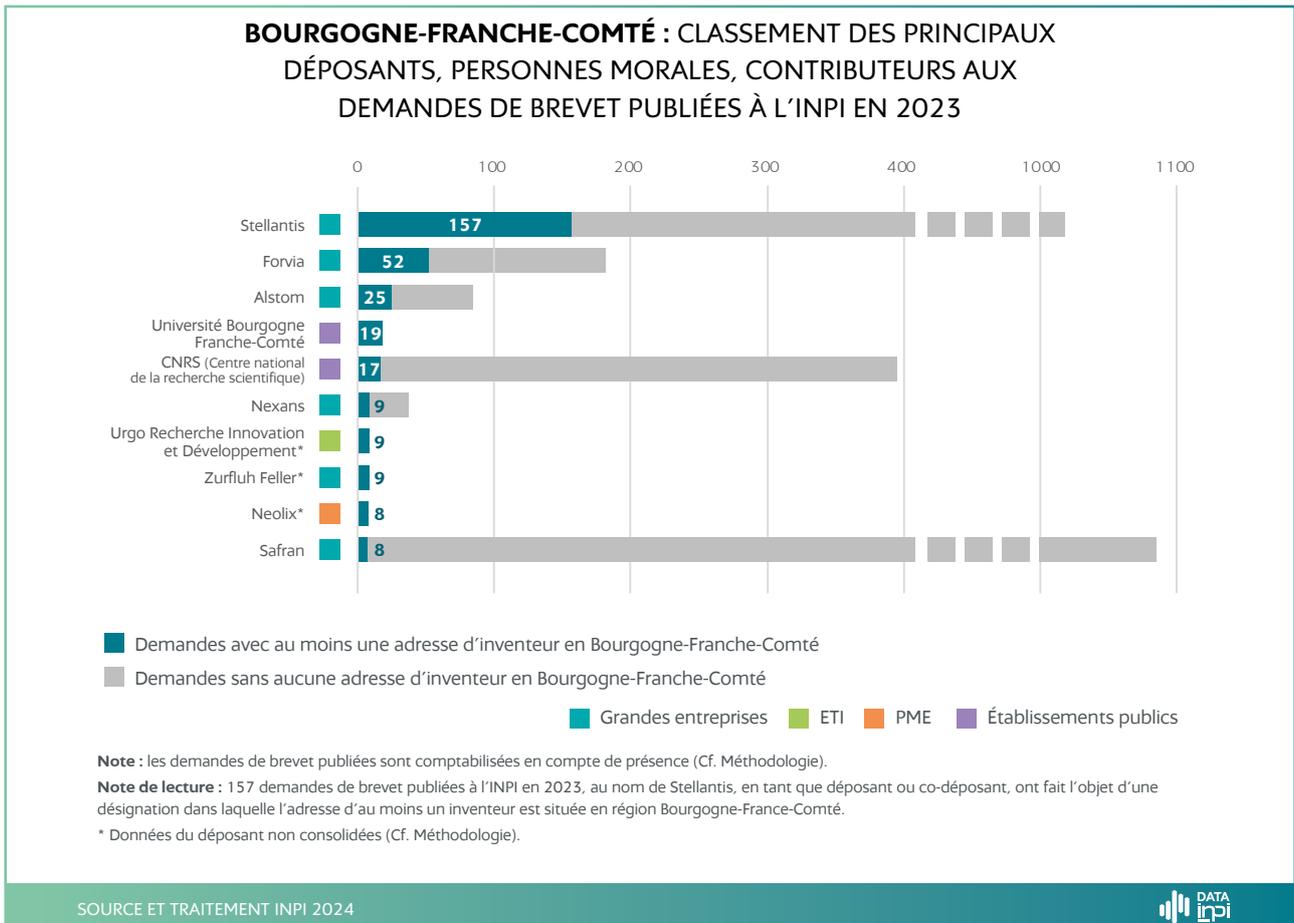
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En 2023, 350 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur ces 350 demandes, 329, soit 94,0 % sont déposées

par des personnes morales. Ce volume est en baisse de 12,4 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 3,3 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.



Stellantis occupe le premier rang (157 demandes) suivi de Forvia (52 demandes) et d'Alstom (25 demandes).

La grande entreprise Safran, l'ETI Urgo Recherche Innovation et Développement et la PME Neolix font leur

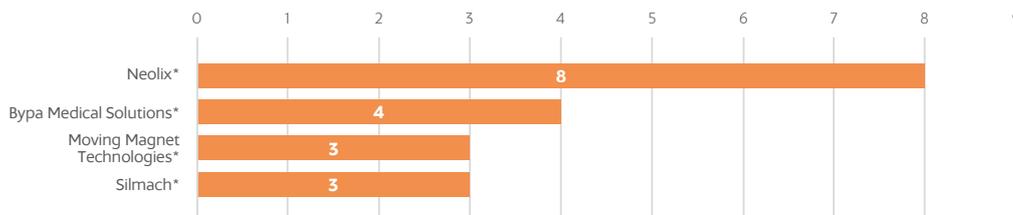
entrée dans ce classement et rejoignent Stellantis, Forvia, Alstom, l'université Bourgogne-Franche-Comté, le CNRS, Nexans et Zurfluh Feller déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - (SUITE)

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : CLASSEMENT DES PRINCIPALES PME CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



■ Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Bourgogne-Franche-Comté

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 8 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Neolix, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Bourgogne-Franche-Comté.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024

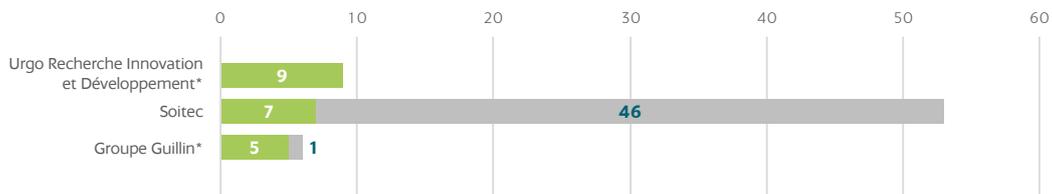


Comme dans l'édition 2023, on retrouve Neolix et Moving Magnet Technologies dans ce classement des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

On constate également que la totalité des portefeuilles

des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 de ces quatre PME proviennent d'inventeurs localisés en Bourgogne-Franche-Comté. Les volumes en Bourgogne-Franche-Comté correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



■ Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Bourgogne-Franche-Comté

■ Demandes sans aucune adresse d'inventeur en Bourgogne-Franche-Comté

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 9 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Urgo Recherche Innovation et Développement, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Bourgogne-Franche-Comté.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Comme dans l'édition 2023, on retrouve Soitec et Groupe Guillin dans ce classement des ETI détenant au moins trois demandes publiées en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Soitec est de 53 demandes, toutes régions confondues.



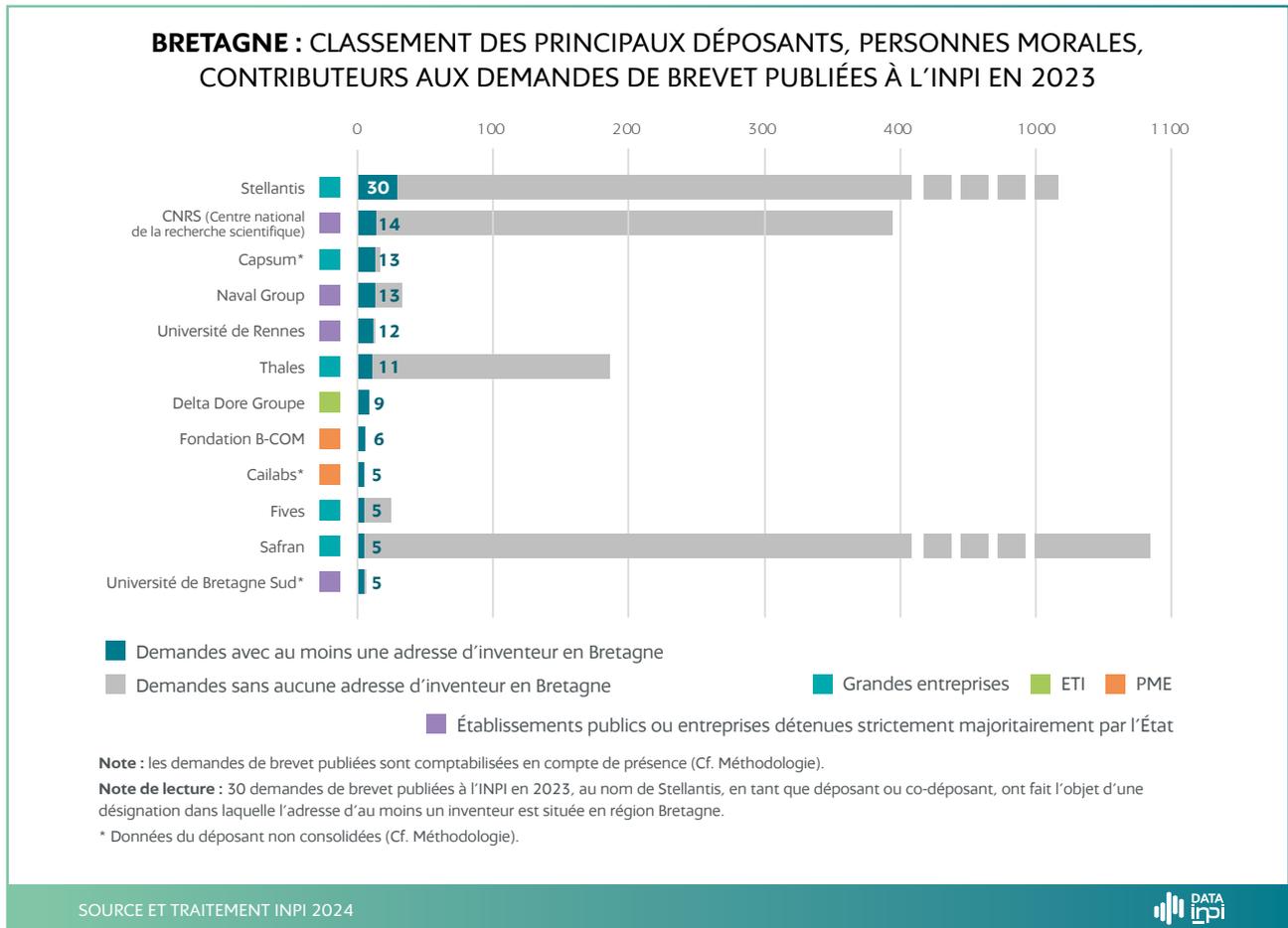
BRETAGNE

En 2023, 264 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Bretagne.

Sur ces 264 demandes, 227, soit 85,8 %, sont dépo-

sées par des personnes morales. Ce volume est stable par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 2,2 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.



Stellantis occupe le premier rang (30 demandes) suivi du CNRS (14 demandes) et de Capsum (13 demandes).

Les grandes entreprises Capsum⁷ et Safran, ainsi que la PME Cailabs et l'Université Bretagne Sud font leur entrée

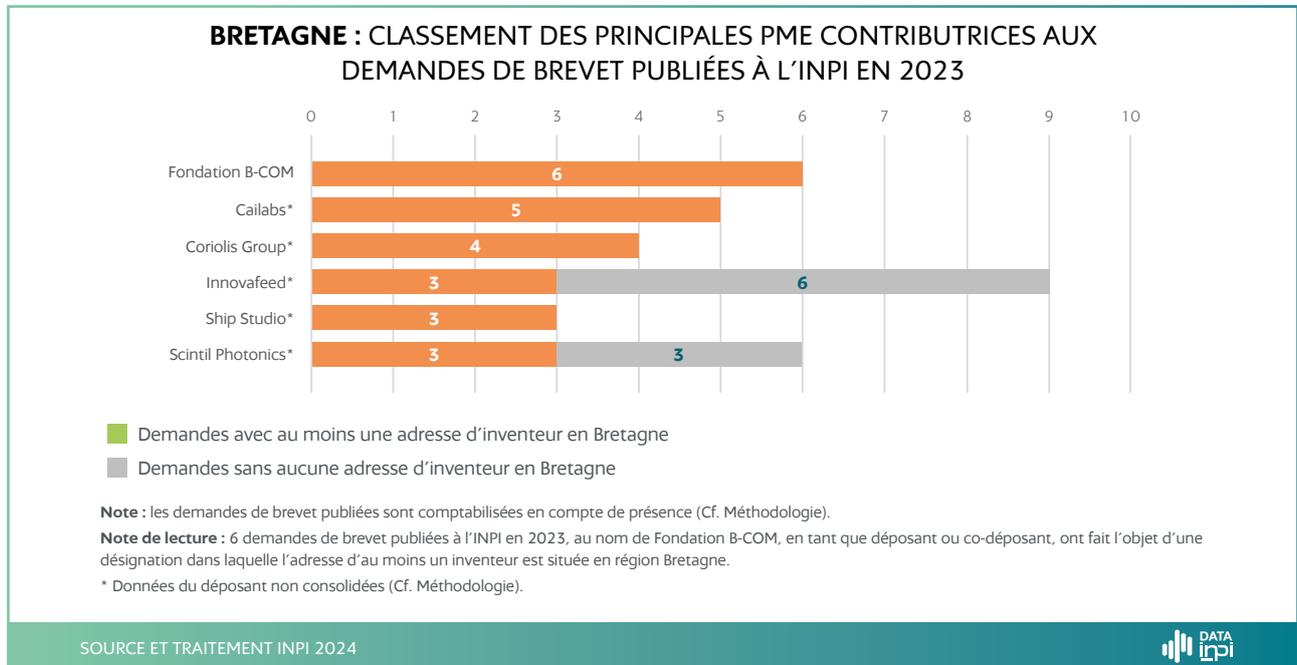
dans ce classement et rejoignent Stellantis, le CNRS, Naval Group, l'université de Rennes 1, Thales, l'ETI Delta Dore Groupe, l'institut de recherche technologique Fondation B-COM et Fives déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.

⁷ Bien que n'ayant pas d'établissement en région Bretagne, l'entreprise Capsum figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Bretagne, dans 13 brevets publiés. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Capsum est de 17 brevets, toutes régions confondues.



BRETAGNE - (SUITE)

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Comme dans l'édition 2023, on retrouve l'institut de recherche technologique Fondation B-COM en tête de ce classement. Cinq PME rejoignent ce palmarès des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Bretagne.

Hormis Innovafeed et Scintil Photonics⁸, on constate

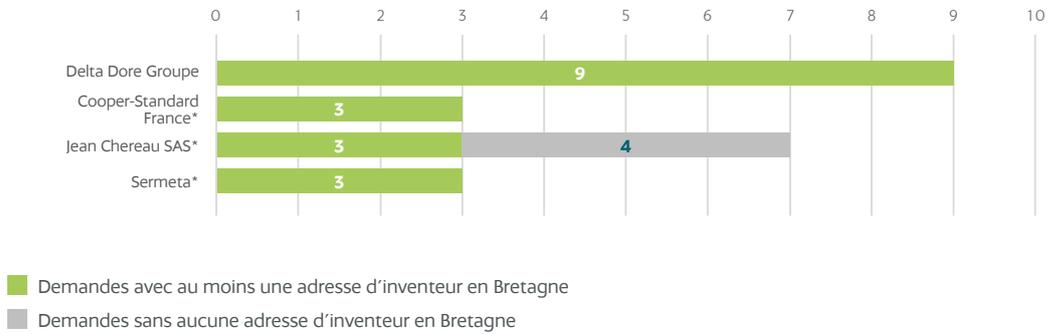
que la totalité des portefeuilles de demandes publiées à l'INPI en 2023 des cinq autres PME de ce classement proviennent d'inventeurs localisés en Bretagne. Les volumes en Bretagne correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.

⁸ Bien que n'ayant pas d'établissement en région Bretagne, les PME Innovafeed et Scintil Photonics figurent dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Bretagne, dans leurs 3 brevets publiés respectifs. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Scintil Photonics dont le siège social est en Isère est de 6 brevets, toutes régions confondues.



BRETAGNE - (SUITE)

BRETAGNE : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 9 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Delta Dore Groupe, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Bretagne.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Comme dans l'édition 2023, on retrouve Delta Dore Groupe dans ce classement des ETI détenant au moins trois demandes publiées en 2023 en Bretagne.

En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de l'ETI Jean Chereau SAS est de 7 demandes,

toutes régions confondues. La totalité des portefeuilles de demandes publiées à l'INPI en 2023 des trois autres ETI de ce classement proviennent d'inventeurs localisés en Bretagne. Les volumes en Bretagne correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.



CENTRE-VAL DE LOIRE

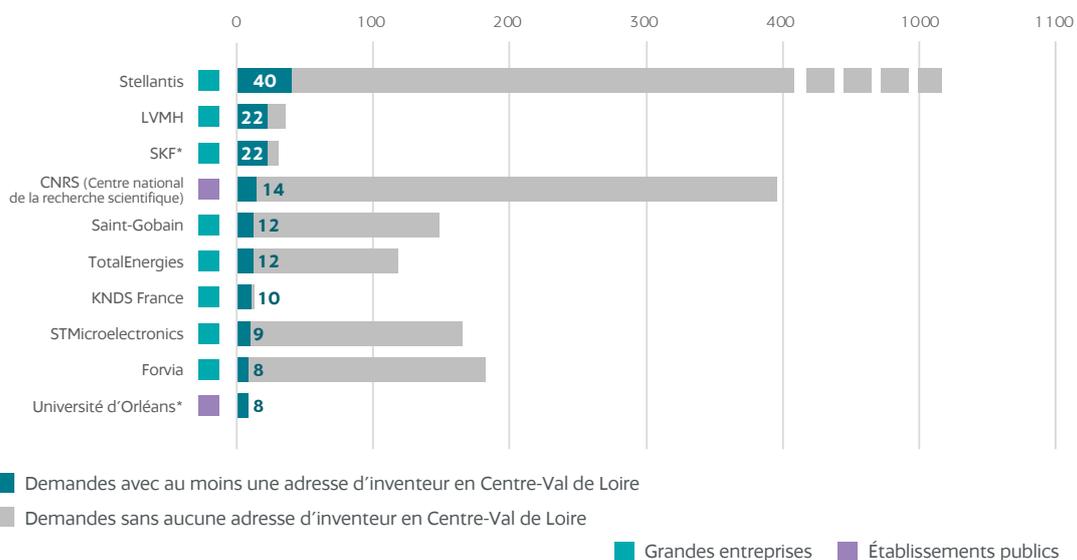
En 2023, 231 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Centre-Val de Loire.

Sur ces 231 demandes, 209, soit 90,8 % sont déposées

par des personnes morales. Ce volume est en baisse de 12,1 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 2,1 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.

CENTRE-VAL DE LOIRE : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 40 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Stellantis, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Centre-Val de Loire.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Stellantis occupe le premier rang (40 demandes) suivi de LVMH et SKF ex aequo (22 demandes).

Les entreprises TotalEnergies et STMicroelectronics font

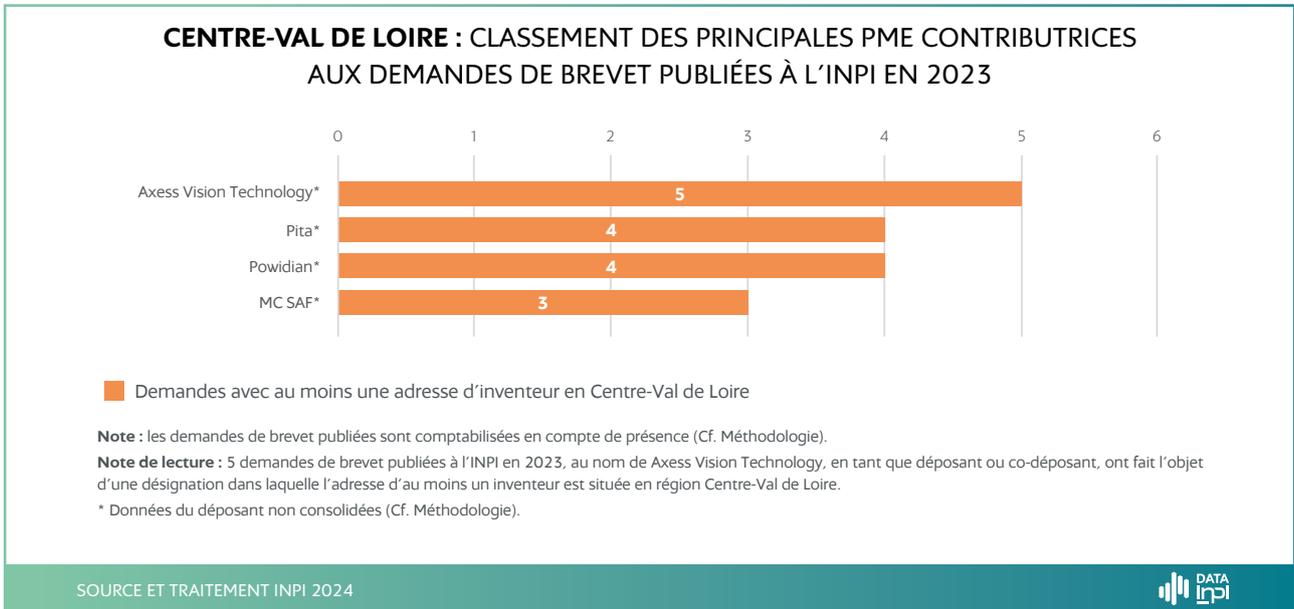
leur entrée dans ce classement et rejoignent Stellantis, LVMH⁹, SKF, le CNRS, Saint-Gobain, KNDS France¹⁰, Forvia et l'université d'Orléans, déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.

⁹ Sous le nom de LVMH Recherche, non consolidé dans l'édition précédente.

¹⁰ Sous le nom de Nexter Group dans l'édition précédente.



FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Quatre PME rejoignent ce palmarès des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Centre-Val de Loire.

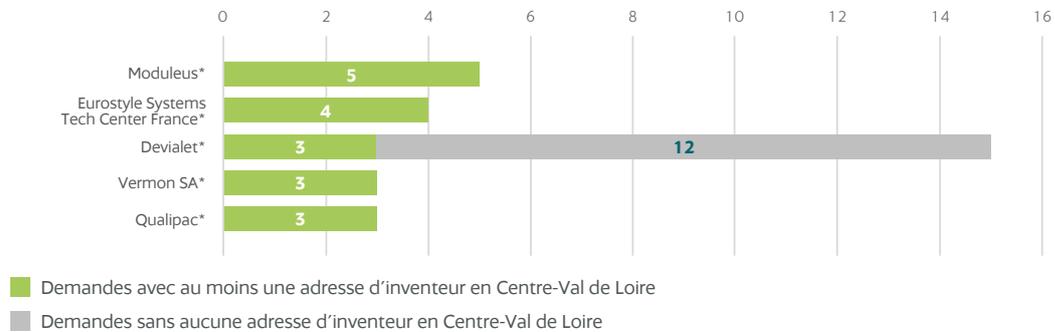
La totalité de leurs demandes publiées à l'INPI en 2023

proviennent d'inventeurs localisés en Centre-Val de Loire. Les volumes en Centre-Val de Loire correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.



CENTRE-VAL DE LOIRE - (SUITE)

CENTRE-VAL DE LOIRE : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 5 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Moduleus, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Centre-Val de Loire.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Dans cette édition, 5 entreprises rejoignent ce palmarès des ETI détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Centre-Val de Loire.

Hormis Devialet¹¹, on constate que la totalité des por-

tefeuilles de demandes publiées à l'INPI en 2023 des 4 autres ETI de ce classement proviennent d'inventeurs localisés en Centre-Val de Loire. Les volumes en Centre Val de Loire correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.

¹¹ Bien que n'ayant pas d'établissement en région Centre Val de Loire, l'ETI Devialet figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Centre Val de Loire, dans 3 brevets publiés. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Devialet est de 15 brevets, toutes régions confondues.



GRAND EST

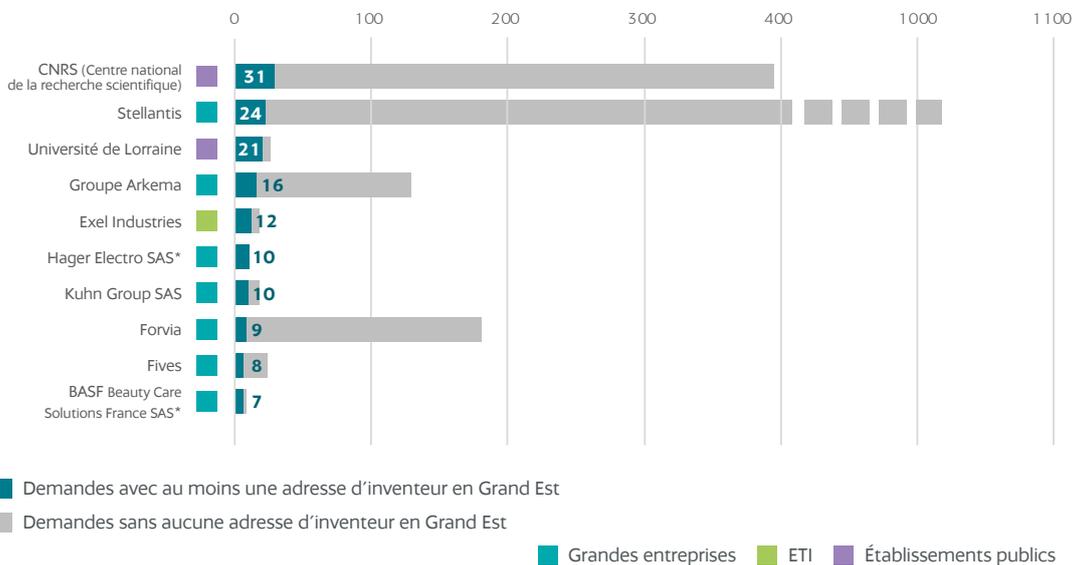
En 2023, 334 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Grand Est.

Sur ces 334 demandes, 273, soit 81,8 % sont déposées par des personnes morales. Ce volume est en baisse de

4,9 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 2,7 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.

GRAND EST : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 31 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom du Centre national de la recherche scientifique, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Grand Est.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Le CNRS occupe le premier rang (31 demandes) suivi de Stellantis (24 demandes) et de l'université de Lorraine (21 demandes).

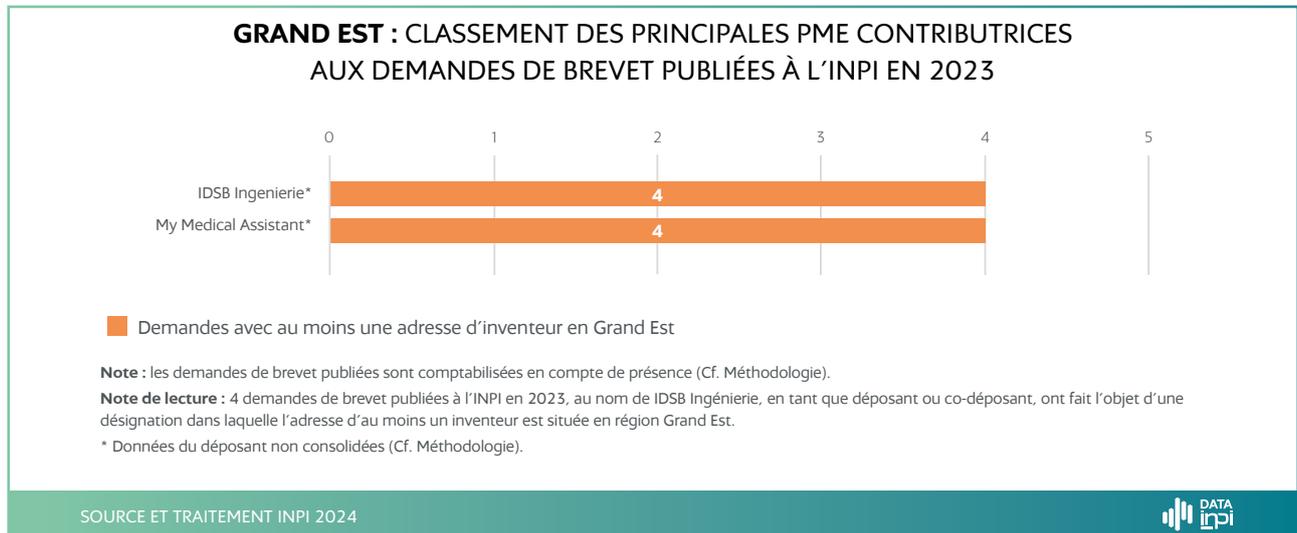
Les grandes entreprises Groupe Arkema, Fives et BASF Beauty Care Solutions France SAS ainsi que l'ETI Exel

Industries font leur entrée dans ce classement et rejoignent le CNRS, Stellantis, l'université de Lorraine, Hager Electro SAS, Kuhn Group SAS et Forvia déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.



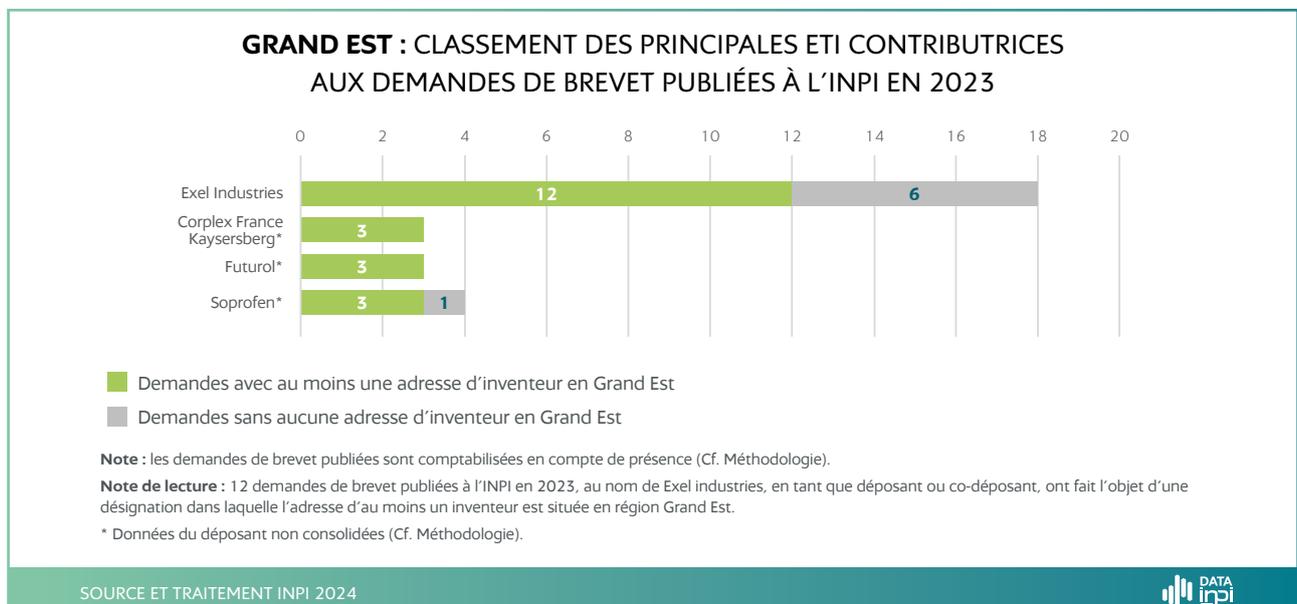
GRAND EST - (SUITE)

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Deux PME rejoignent ce palmarès des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 dans le Grand Est. La totalité de leurs demandes publiées à l'INPI en 2023 proviennent d'inventeurs localisés dans le Grand Est. Les

volumes dans le Grand Est correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.



Dans cette édition, 4 entreprises rejoignent ce palmarès des ETI détenant au moins 3 demandes publiées en

2023 en Centre Val de Loire¹².

¹² Bien que n'ayant pas d'établissement en région Grand Est, l'ETI Futuro! figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés dans le Grand Est, dans 3 brevets publiés.



HAUTS-DE-FRANCE

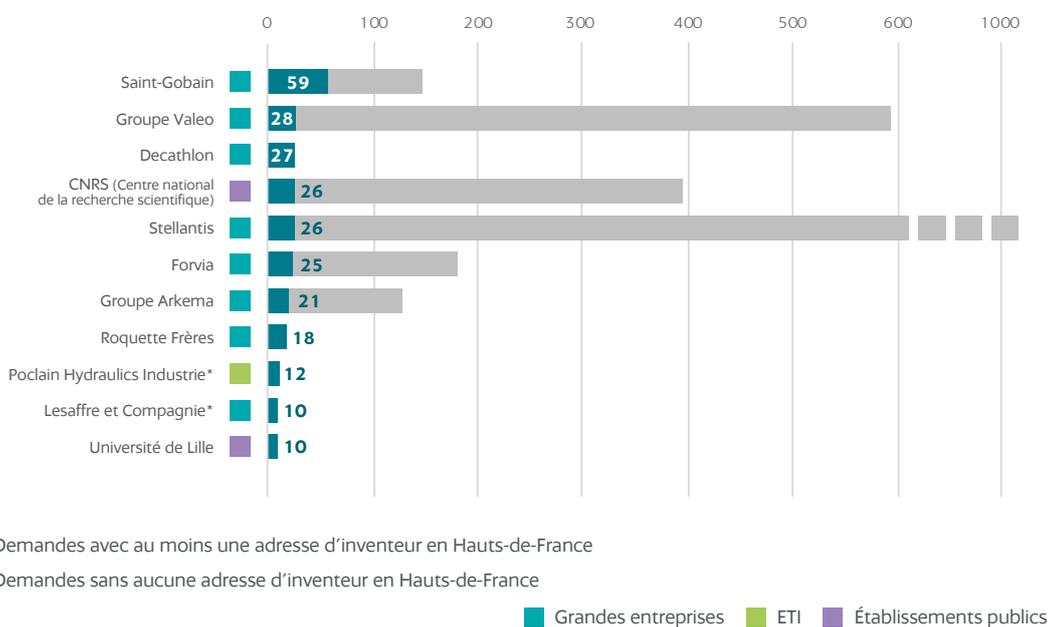
En 2023, 419 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Hauts-de-France.

Sur ces 419 demandes, 383, soit 91,4 %, sont déposées par des personnes morales. Ce volume est en aug-

mentation de 5,2 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 3,8 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France. Cette part est, elle aussi, en augmentation (0,2 %) par rapport à l'année précédente.

HAUTS-DE-FRANCE : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 59 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Saint-Gobain, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Hauts-de-France.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



En 2023, 419 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Hauts-de-France.

Sur ces 419 demandes, 383, soit 91,4 %, sont déposées par des personnes morales. Ce volume est en aug-

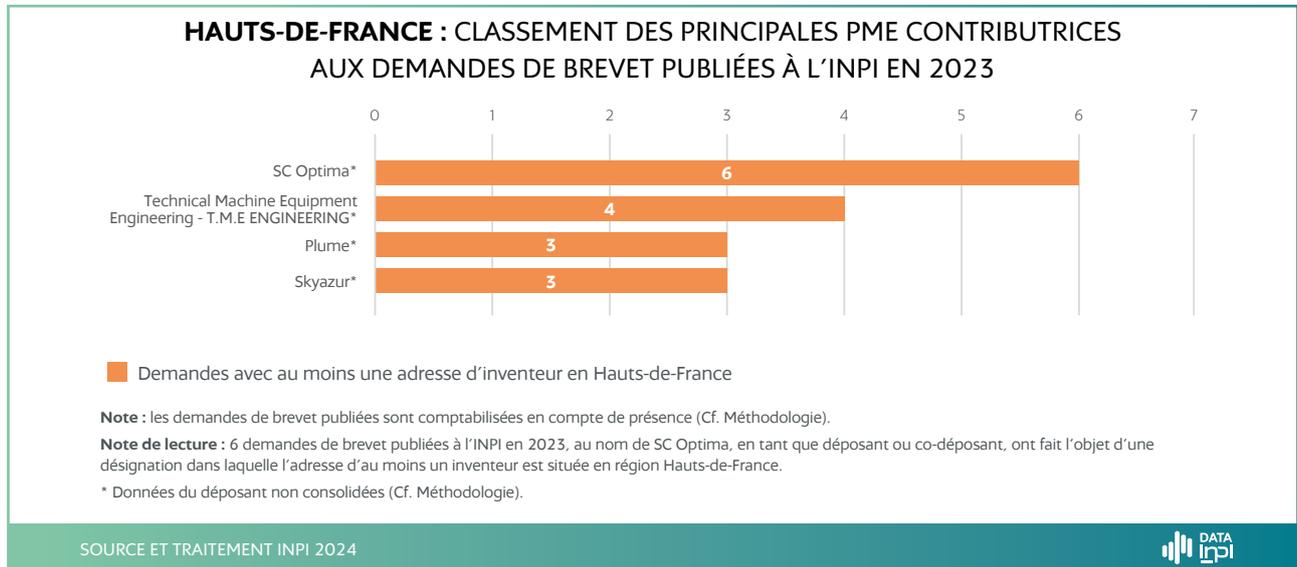
mentation de 5,2 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 3,8 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France. Cette part est, elle aussi, en augmentation (0,2 %) par rapport à l'année précédente.



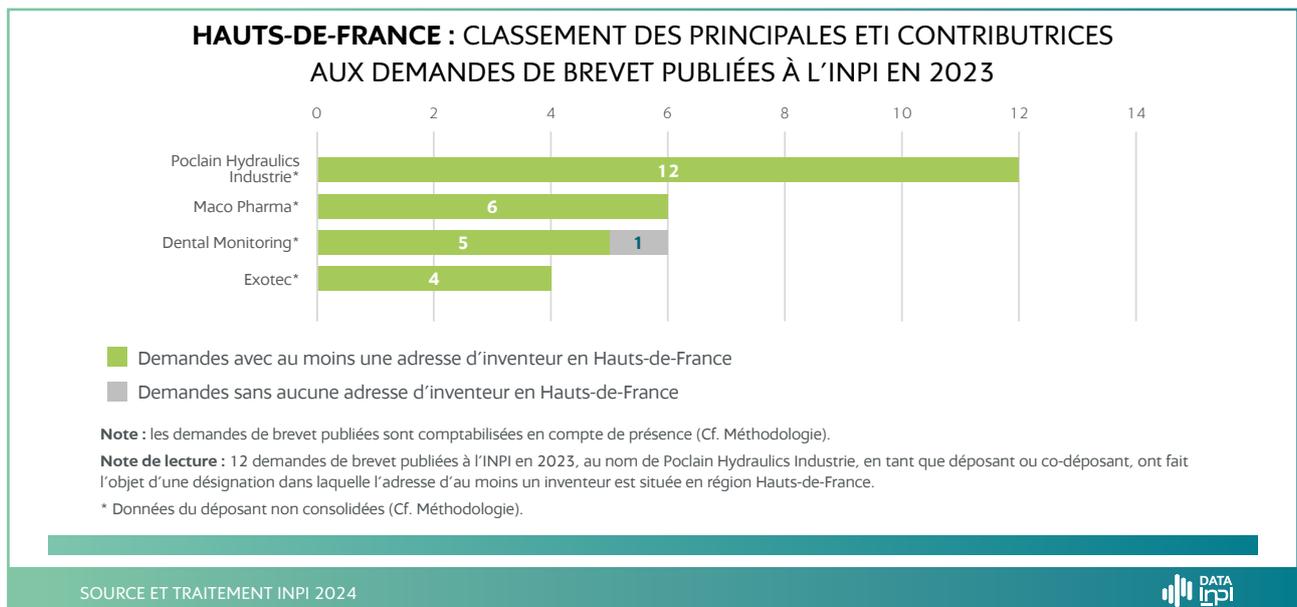
HAUTS-DE-FRANCE - (SUITE)

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Quatre PME rejoignent ce palmarès des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 dans les Hauts-de-France. La totalité de leurs demandes publiées à l'INPI en 2023 proviennent d'inventeurs localisés dans

les Hauts-de-France. Les volumes dans les Hauts-de-France correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.



Les ETI Poclairn Hydraulics Industrie, Maco Pharma et Exotec étaient déjà présentes dans ce classement dans

l'édition précédente, dans les Hauts-de-France¹³.

¹³ Bien que n'ayant pas d'établissement en région Hauts-de-France, l'ETI Dental Monitoring figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés dans les Hauts-de-France, dans 5 brevets publiés. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Dental Monitoring est de 6 brevets, toutes régions confondues.



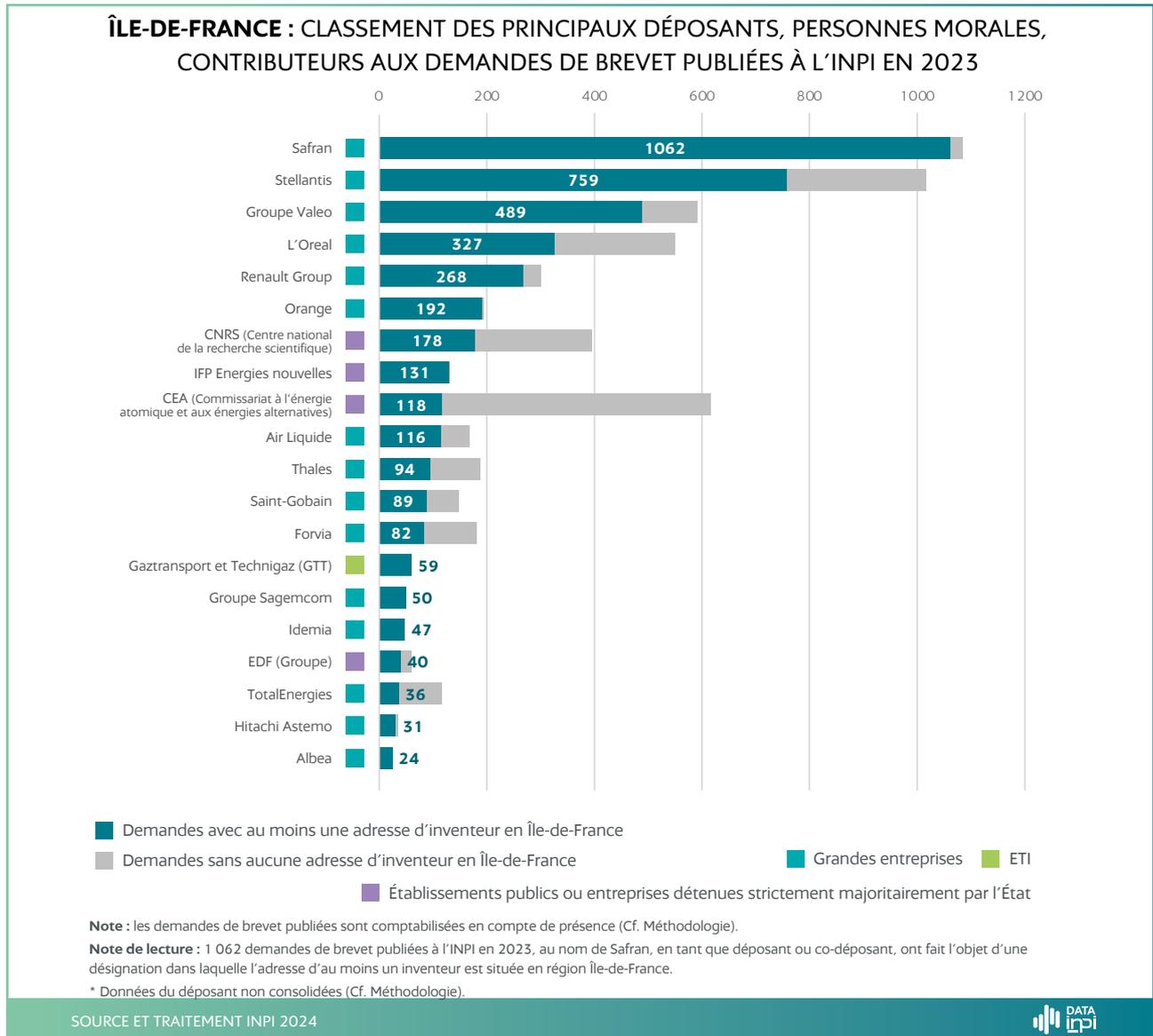
ÎLE-DE-FRANCE

En 2023, 4 776 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Île-de-France.

Sur ces 4 776 demandes, 4 550, soit 95,3 % sont déposées par des personnes morales. Ce volume est en

augmentation de 5,2 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 45,0 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France. Cette part est, elle aussi, en augmentation de 2 points par rapport à l'année précédente.



Safran occupe le premier rang (1 062 demandes) suivi de Stellantis (759 demandes) et de Groupe Valeo (489 demandes).

Comme l'an passé, les établissements publics sont bien représentés dans ce classement avec le CNRS, l'IFP Energies nouvelles et le CEA, ainsi que l'entreprise EDF(-Groupe) majoritairement détenue par l'État. Cette caté-

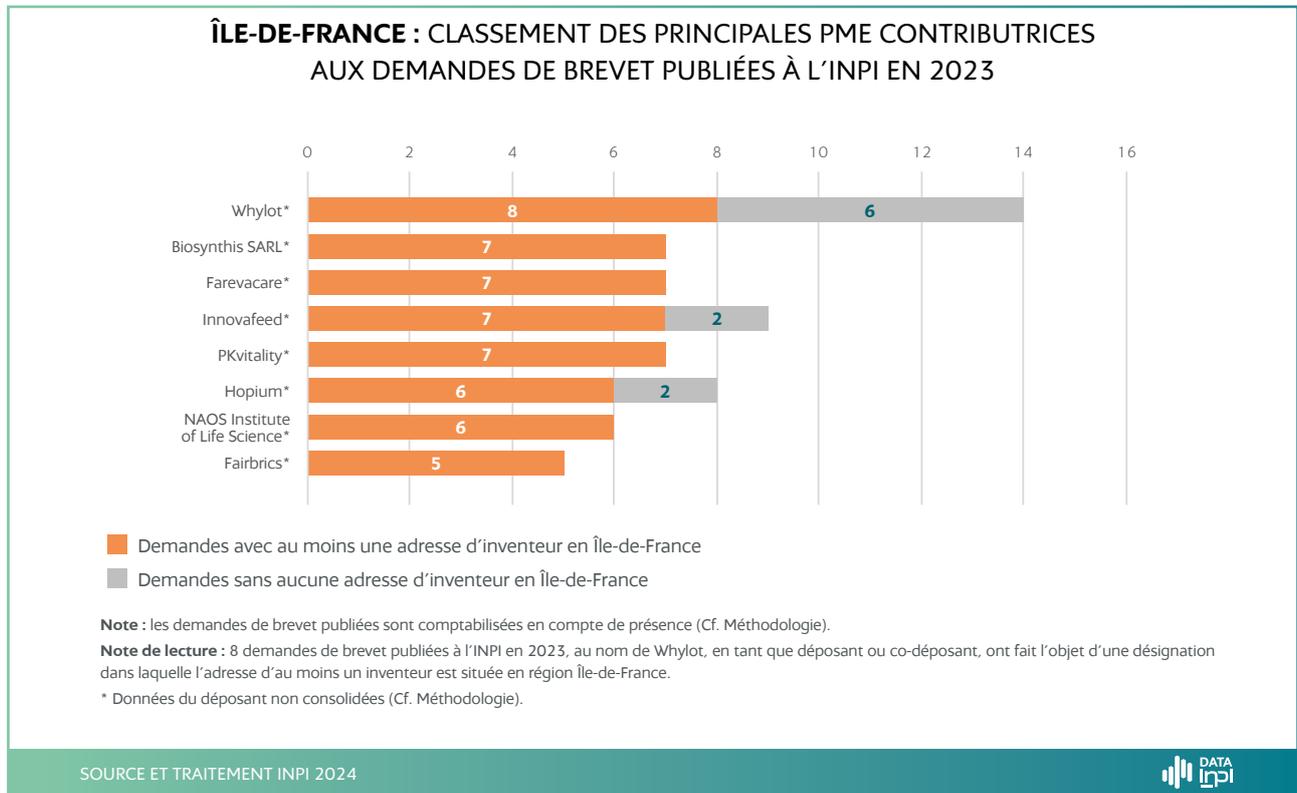
gorie représente un quart des acteurs de ce classement.

Une ETI, Gaztransport et Technigaz (GTT), apparaît dans ce classement.

L'entreprise Albea fait son entrée dans ce classement et rejoignent les autres acteurs déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.



FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Huit PME, dont PKvitality, Naos Institute of Life Science et ATEQ Groupe, présents dans ce classement dans l'édition précédente, constituent ce palmarès des PME détenant au moins 5 demandes publiées en 2023 en Île-de-France¹⁴.

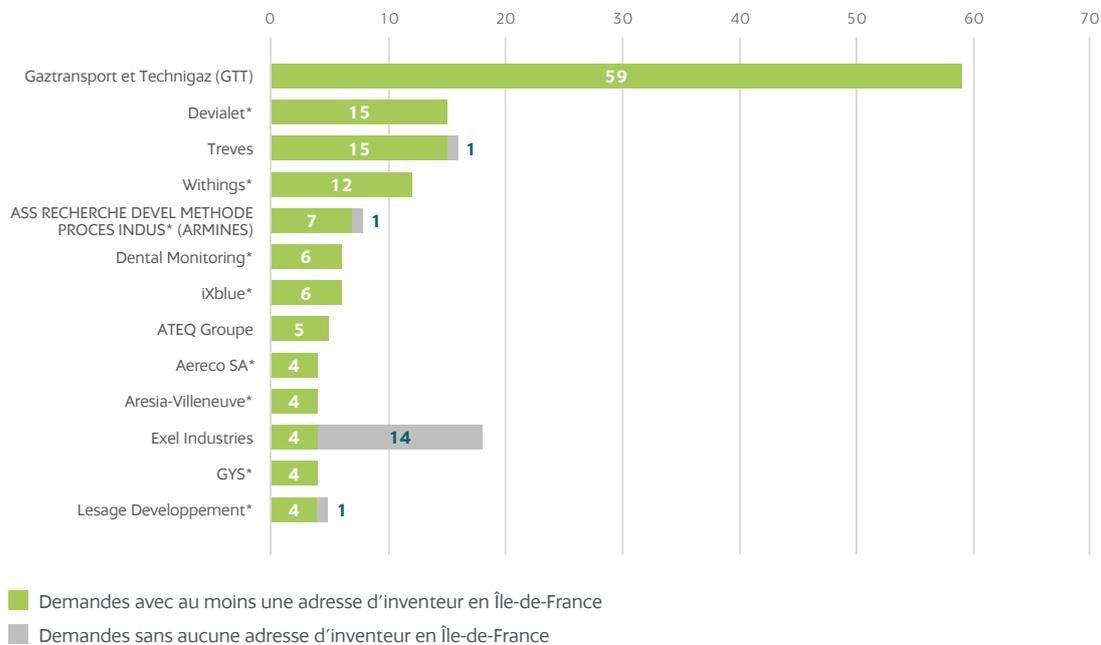
La PME Innovafeed est également présente dans le palmarès PME de la région Bretagne en raison de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Bretagne, dans les 3 brevets publiés, dans cette région.

¹⁴ Bien que n'ayant pas d'établissement en Île-de-France, la PME Whylot figure dans ce classement en raison de 8 co-dépôts avec Renault Group localisé en Île-de-France, selon l'adresse d'au moins un inventeur. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Whylot est de 14 demandes, toutes régions confondues.



ÎLE-DE-FRANCE - SUITE

ÎLE-DE-FRANCE : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 59 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Gaztransport et Technigaz (GTT), en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Île-de-France.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Douze ETI¹⁵ constituent ce palmarès des ETI détenant au moins 4 demandes publiées en 2023 en Île-de-France. Devialet et Dental Monitoring qui étaient des PME dans la précédente édition et qui figuraient dans le

palmarès correspondant, rejoignent les ETI Gaztransport et Technigaz (GTT), Exel Industries, Treves et iXblue déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.

¹⁵ Bien que n'ayant pas d'établissement en Île-de-France, l'ETI GYS figure dans ce classement du fait de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Île-de-France, dans 4 brevets publiés, localisé en Île-de-France.



NORMANDIE

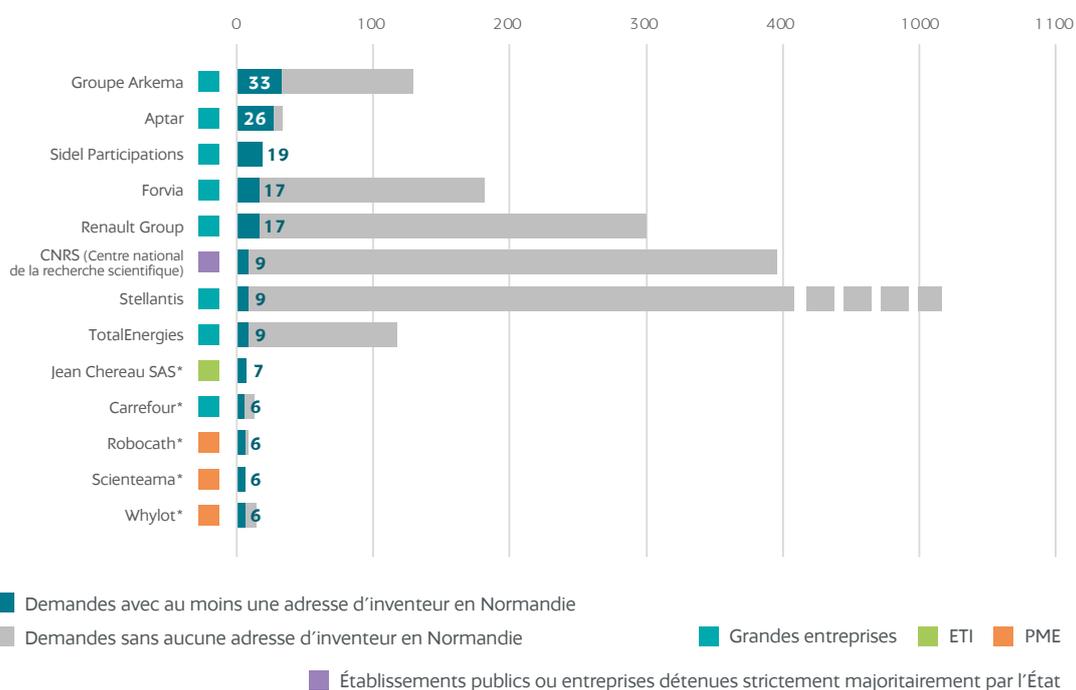
En 2023, 248 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Normandie.

Sur ces 248 demandes, 221, soit 89,1 %, sont dépo-

sées par des personnes morales. Ce volume est en légère baisse de 2,6 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 2,2 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.

NORMANDIE : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Arkema occupe le premier rang (33 demandes) suivi de Aptar (26 demandes) et de Sidel Participations (19 demandes).

Les groupes Stellantis et Carrefour, ainsi que l'ETI Jean

Chereau SAS et les PME Robocath et Scienteama font leur entrée dans ce classement et rejoignent Groupe Arkema, Aptar, Sidel Participations, Forvia, Renault Group, le CNRS, TotalEnergies et la PME Whylot¹⁶ déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.

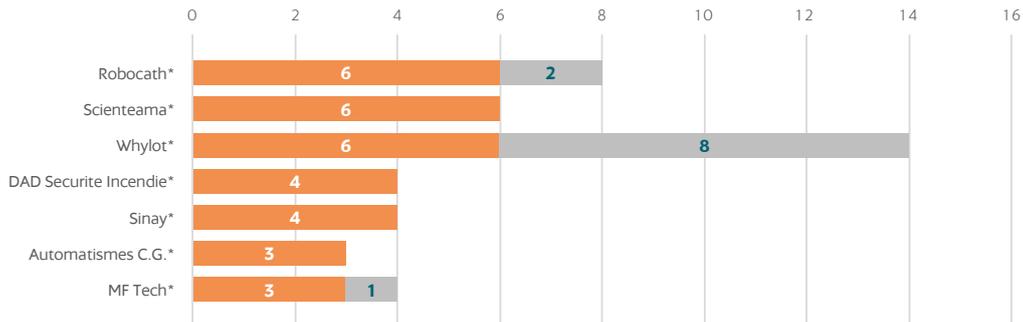
¹⁶ Bien que n'ayant pas d'établissement en Normandie, la PME Whylot figure dans ce classement en raison de 6 co-dépôts avec Renault Group localisé en Île-de-France, selon l'adresse d'au moins un inventeur. En 2023, le volume de demandes publiées dans le portefeuille de Whylot est de 14 demandes, toutes régions confondues.



NORMANDIE - SUITE

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023

NORMANDIE : CLASSEMENT DES PRINCIPALES PME CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



- Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Normandie
- Demandes sans aucune adresse d'inventeur en Normandie

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 6 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Robocath, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Normandie.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Sept PME, Scienteama, DAD Sécurité Incendie, Sinay, Automatismes C.G. et MF Tech qui font leur entrée dans ce classement et ROBOCATH et WHYLOT, déjà présents

dans ce classement l'an dernier, constituent ce palmarès des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Normandie.

NORMANDIE : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



- Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Normandie

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 7 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Jean Chereau SAS, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Normandie.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Les ETI Jean Chereau SAS et SFC Solutions Automative France sont les deux ETI détenant au moins 3 de-

mandes publiées en 2023 en Normandie.



NOUVELLE-AQUITAINE

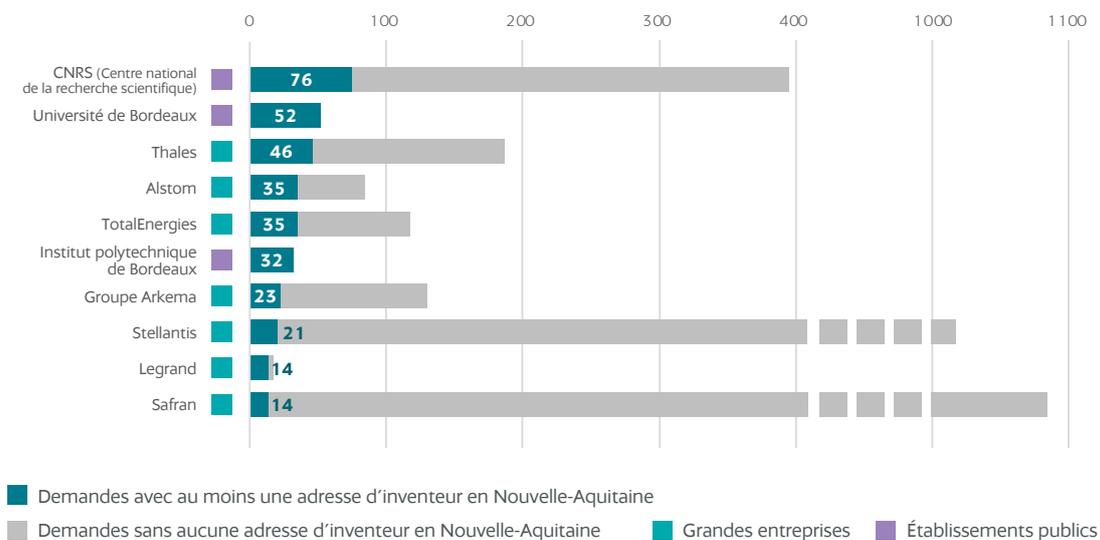
En 2023, 486 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Nouvelle-Aquitaine.

Sur ces 486 demandes, 415, soit 85,4 % sont déposées

par des personnes morales. Ce volume est en baisse de 17,5 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 4,1 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.

NOUVELLE-AQUITAINE : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 76 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom du Centre national de recherche scientifique en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Nouvelle-Aquitaine.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Le CNRS occupe le premier rang (76 demandes) suivi de l'université de Bordeaux (52 demandes) et de Thales (46 demandes).

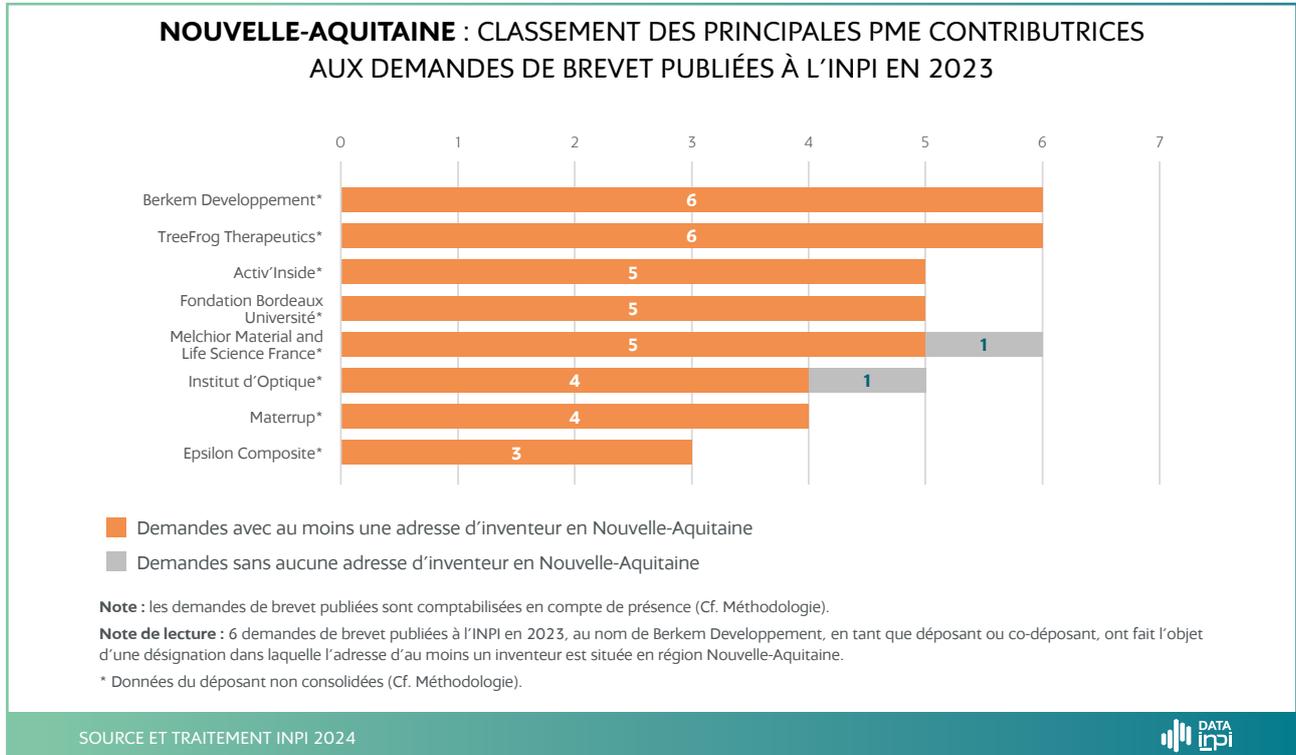
L'entreprise Legrand fait son entrée dans ce classement et rejoint les autres acteurs déjà présents dans ce classe-

ment dans l'édition précédente.

Les établissements publics, le CNRS, l'université de Bordeaux et l'institut polytechnique de Bordeaux représentent près d'un tiers des acteurs de ce palmarès.



FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2022



Huit PME, dont Treefrog Therapeutics déjà présente dans ce classement l'an dernier, constituent ce palmarès des PME détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Nouvelle-Aquitaine.

L'Institut d'optique, également désigné sous le nom IO-TA-SUPOPTIQUE, est un établissement d'enseignement supérieur privé qui remplit les conditions de catégorisation des PME. Il apparaît dans le classement en raison de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés

en Nouvelle-Aquitaine, dans 4 brevets publiés. En 2023, le volume de demandes publiées provenant de l'Institut d'Optique est de 5 brevets, toutes régions confondues.

En outre, la Fondation Bordeaux Université est une fondation qui remplit les conditions de catégorisation des PME. La totalité des demandes publiées en 2023 provenant de la Fondation Bordeaux Université est localisée en Nouvelle-Aquitaine, selon l'adresse des inventeurs.



NOUVELLE-AQUITAINE - SUITE

NOUVELLE-AQUITAINE : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



- Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Nouvelle-Aquitaine
- Demandes sans aucune adresse d'inventeur en Nouvelle-Aquitaine

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 3 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Lectra, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Nouvelle-Aquitaine.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Trois ETI constituent ce palmarès des ETI détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Nouvelle-Aquitaine.



OCCITANIE

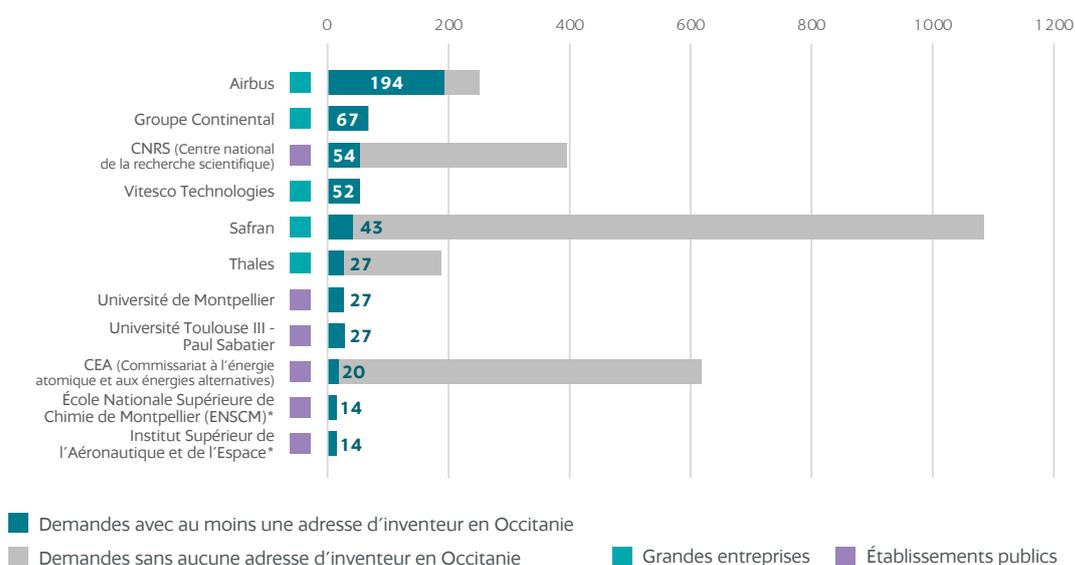
En 2023, 771 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Occitanie.

Sur ces 771 demandes, 683, soit 88,6 % sont déposées

par des personnes morales. Ce volume est en augmentation de 2,7 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 6,8 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.

OCCITANIE : CLASSEMENT DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS, PERSONNES MORALES, CONTRIBUTEURS AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 194 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Airbus en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Occitanie.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



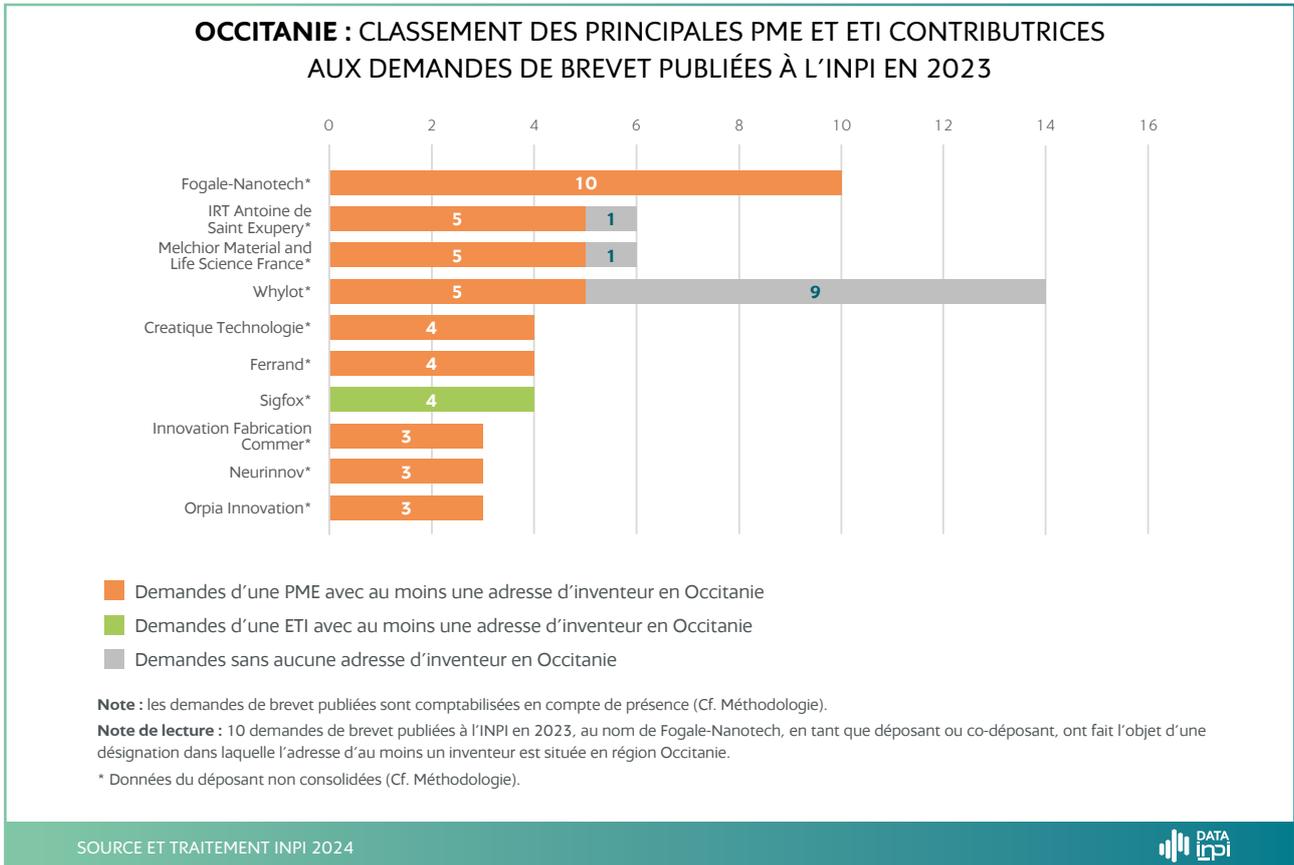
Airbus occupe le premier rang (194 demandes) suivi de Groupe Continental (67 demandes) et du CNRS (54 demandes).

L'entreprise Vitesco Technologies, ainsi que l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) et l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace font leur entrée dans ce classement et rejoignent les autres acteurs déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.

Les établissements publics, CNRS, université de Montpellier, université Toulouse III – Paul Sabatier, CEA, école nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) et institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace représentent plus de la moitié des acteurs de ce classement.



FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2022



Neuf PME et une ETI, Sigfox, déjà présente dans ce classement l'an dernier, constituent ce palmarès des PME et ETI détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 en Occitanie.

L'Institut de recherche technologique Antoine de Saint

Exupéry remplit les conditions de catégorisation des PME. Il apparaît dans le classement en raison de la présence d'au moins l'un des inventeurs désignés en Occitanie, dans 5 demandes publiées. En 2023, le volume de demandes publiées provenant de l'IRT Antoine de Saint Exupéry est de 6 demandes, toutes régions confondues.



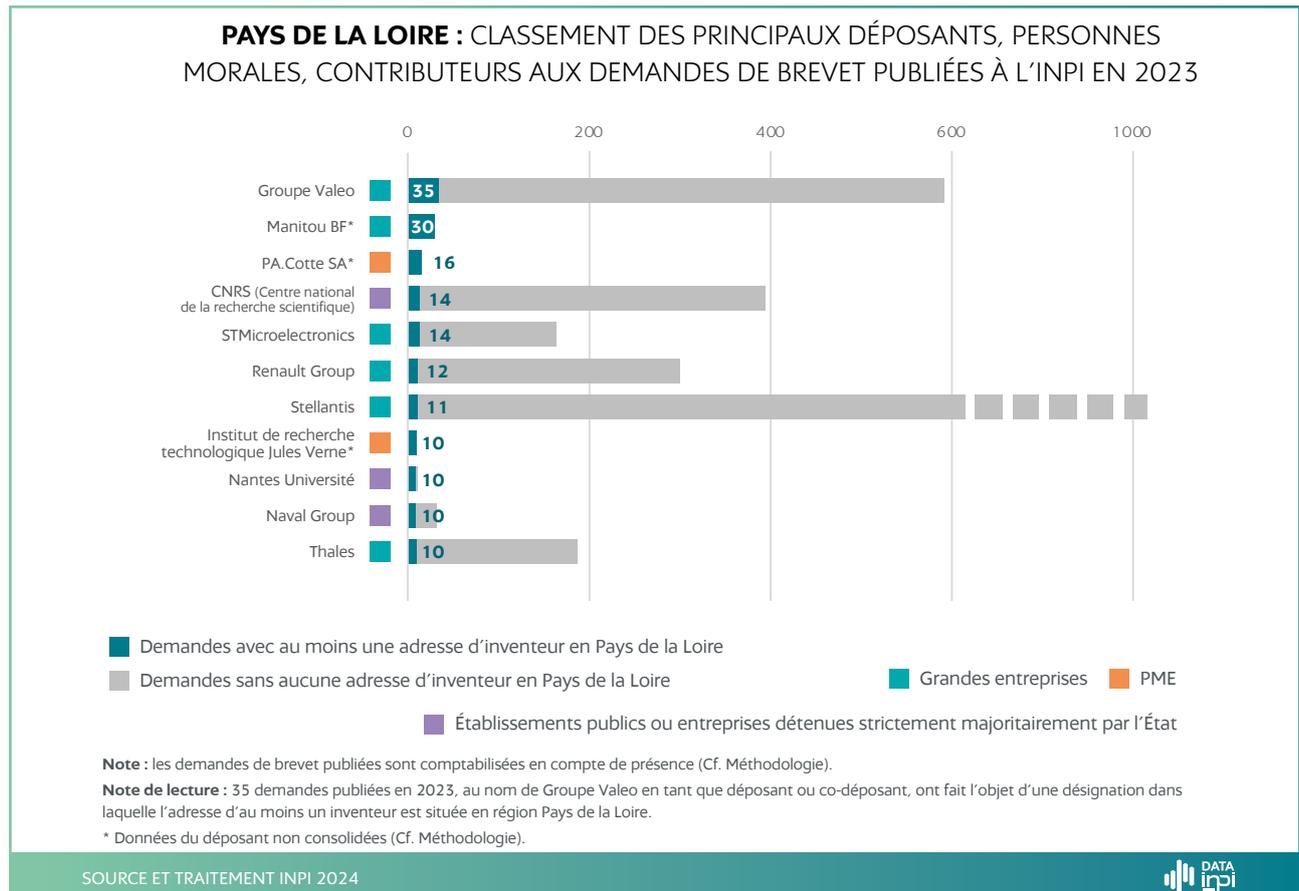
PAYS DE LA LOIRE

En 2023, 400 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Pays de la Loire.

Sur ces 400 demandes, 380, soit 95,2 % sont déposées

par des personnes morales. Ce volume est en augmentation de 2,2 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 3,8 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.



Valeo occupe le premier rang (35 demandes) suivi de Manitou BF (30 demandes) et de PA. Cotte SA (16 demandes).

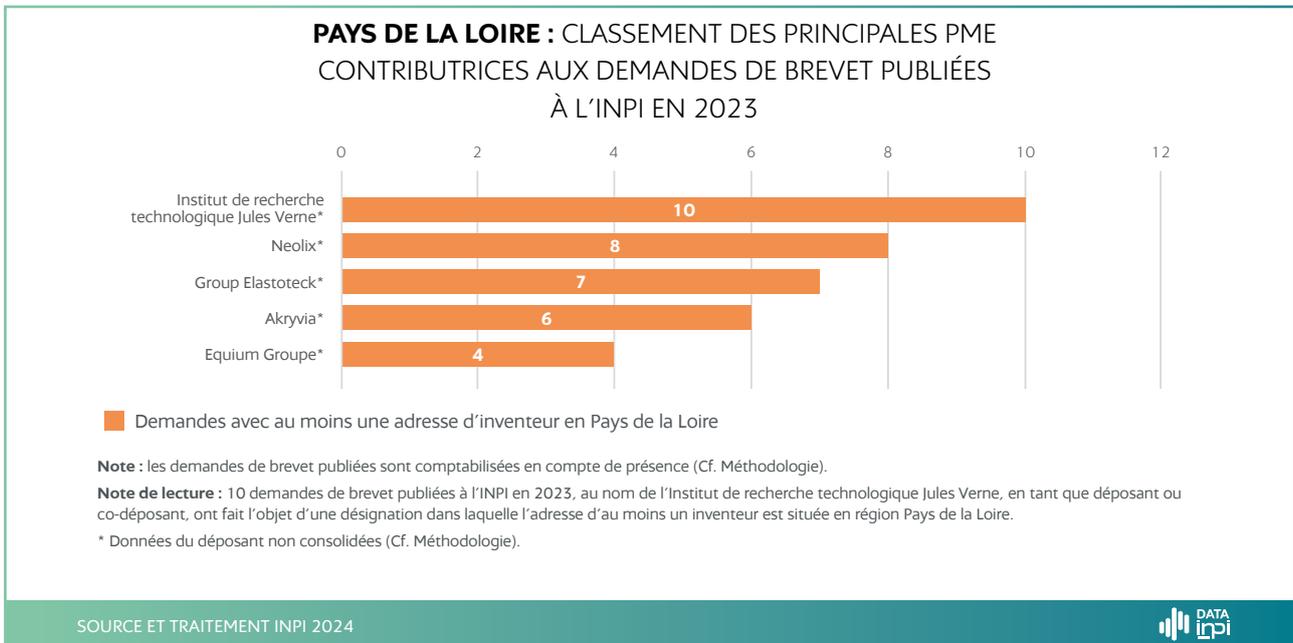
Les grandes entreprises Renault Group et Stellantis font leur entrée dans ce classement et rejoignent les acteurs déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.

Deux PME, PA. Cotte SA (PME suisse) et l'institut de recherche technologique Jules Verne, deux établissements publics, CNRS et Nantes Université et une entreprise majoritairement détenue par l'État, Naval Group figurent dans ce classement.



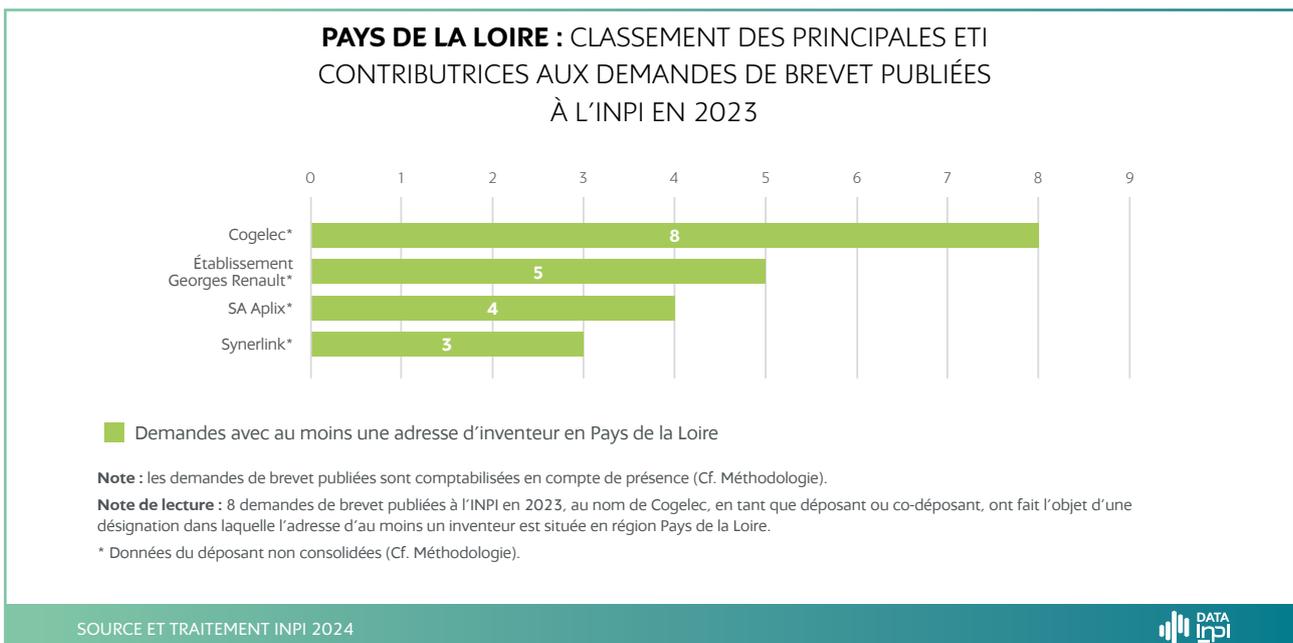
PAYS DE LA LOIRE - SUITE

FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2022



Comme dans la précédente édition, l'institut de recherche technologique Jules Verne se place en tête du classement des PME détenant au moins 4 demandes publiées en 2023 en Occitanie. Il remplit les conditions

de catégorisation des PME. En 2023, le volume de demandes publiées provenant de l'IRT Jules Verne est de 10 demandes, toutes régions confondues.



Quatre ETI constituent ce palmarès des ETI détenant au moins 3 demandes publiées en 2023 dans le Pays de la Loire.



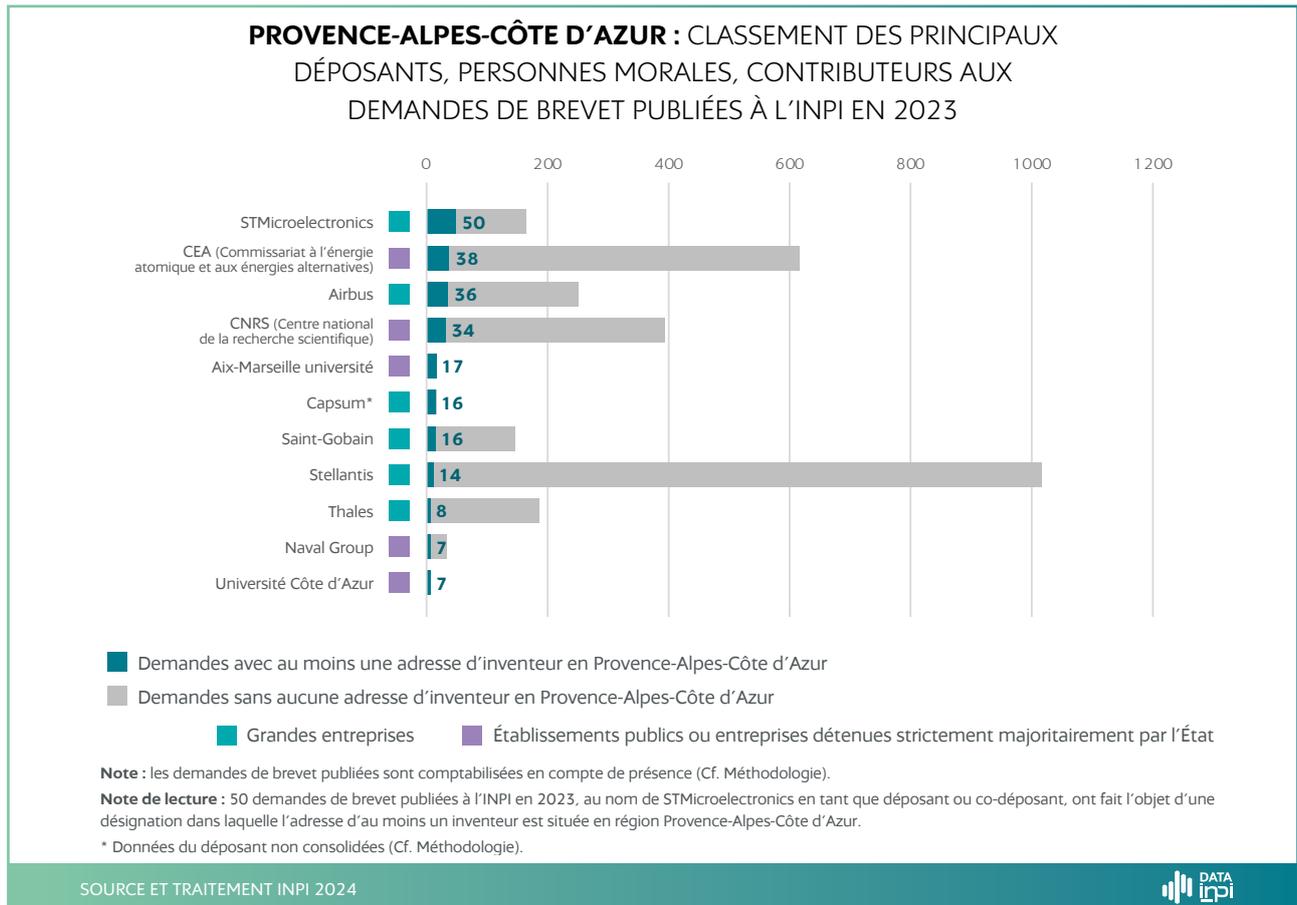
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En 2023, 501 demandes de brevet publiées à l'INPI proviennent de déposants dont au moins un inventeur est localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur ces 501 demandes, 420, soit 83,8 % sont déposées

par des personnes morales. Ce volume est en légère baisse de 4,1 % par rapport à l'année 2022.

Ces demandes représentent 4,2 % des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023 des personnes morales dont au moins un inventeur a une adresse en France.



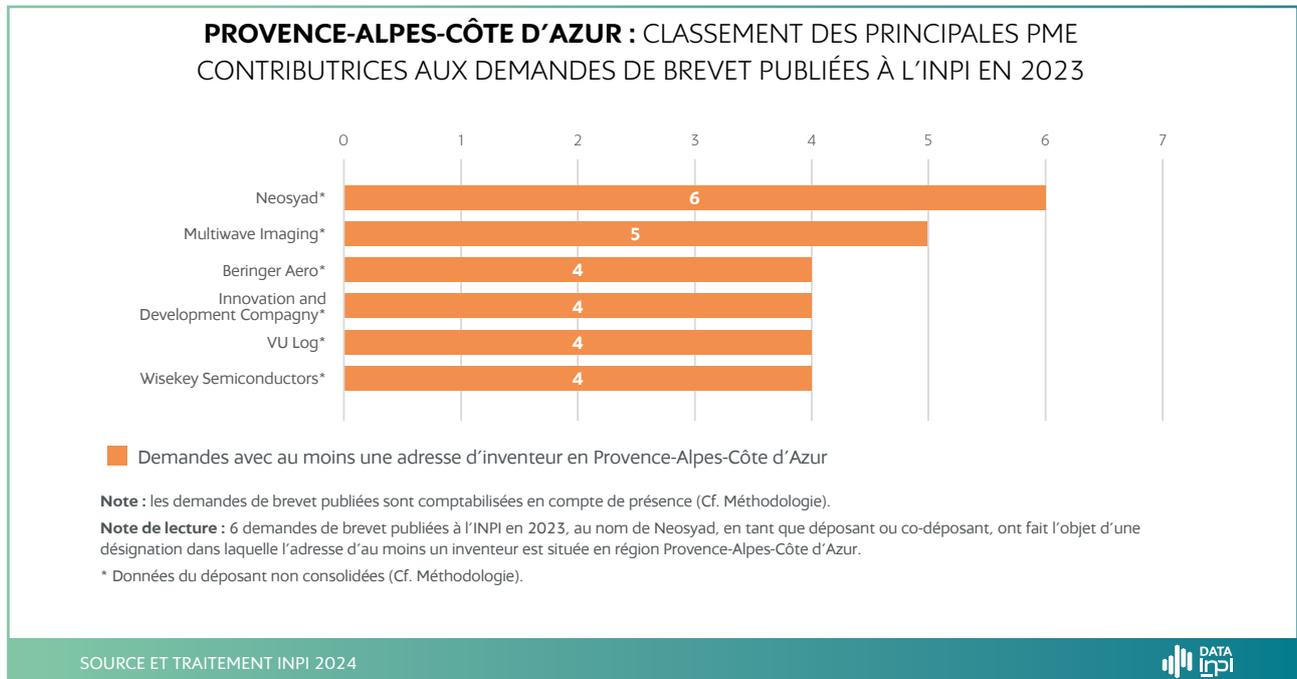
STMicroelectronics occupe le premier rang (50 demandes) suivi du CEA (38 demandes) et de Airbus (36 demandes).

Les grandes entreprises Capsum et Stellantis, ainsi que

l'université Côte d'Azur font leur entrée dans ce classement et rejoignent les acteurs déjà présents dans ce classement dans l'édition précédente.



FOCUS PME ET ETI FRANÇAISES CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2022



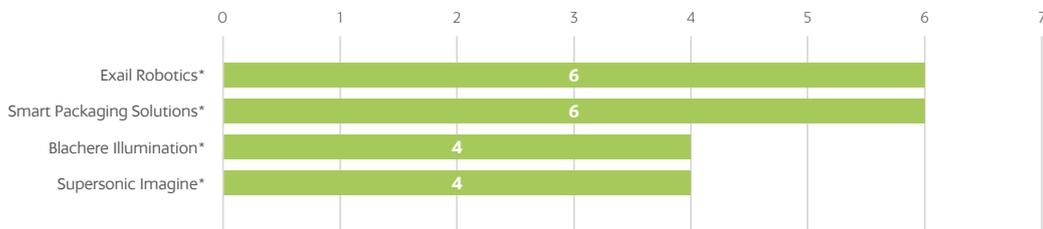
Six PME rejoignent ce palmarès des PME détenant au moins 4 demandes publiées en 2023 dans en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La totalité de leurs brevets publiés à l'INPI en 2023 proviennent d'inventeurs localisés

en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les volumes en Provence-Alpes-Côte d'Azur correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - SUITE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ETI CONTRIBUTRICES AUX DEMANDES DE BREVET PUBLIÉES À L'INPI EN 2023



■ Demandes avec au moins une adresse d'inventeur en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Note : les demandes de brevet publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 6 demandes de brevet publiées à l'INPI en 2023, au nom de Neosyad, en tant que déposant ou co-déposant, ont fait l'objet d'une désignation dans laquelle l'adresse d'au moins un inventeur est située en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENT INPI 2024



Comme dans la précédente édition, l'ETI Blachere Illumination est présente dans ce classement des ETI détenant au moins 4 demandes publiées en 2023. Trois autres ETI, Exail Robotics, Smart packaging Solutions et Supersonic Imagine rejoignent ce palmarès, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La totalité de leurs brevets pu-

bliés à l'INPI en 2023 proviennent d'inventeurs localisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les volumes en Provence-Alpes-Côte d'Azur correspondent par conséquent, pour ces acteurs de l'innovation, aux volumes publiés en 2023, toutes régions confondues.

PROCÉDURES

Les palmarès par région des déposants de brevets à l'INPI prennent en compte uniquement les demandes de brevet déposées à l'INPI, par la voie nationale.

Ainsi, dans ces palmarès, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ne sont pas prises en compte.

DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI

Les palmarès par région des déposants de brevets à l'INPI portent sur le nombre de demandes de brevet publiées pendant l'année de référence y compris les certificats d'utilité¹⁸. S'agissant de demandes publiées en 2023, il s'agit de demandes déposées entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022. Ces palmarès portent sur les personnes morales.

CONSOLIDATION ET HARMONISATION

L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants.

En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est à dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique (tiret, accentuation...).

PERSONNE MORALE

Les bases de données sur les brevets permettent de repérer la nature morale ou physique du déposant. Les personnes morales comprennent les entreprises privées (PME, ETI et grandes entreprises) mais aussi les entreprises du portefeuille de l'État (uniquement détenues à plus de 50 % par l'État) et les établissements publics.

PME

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Par abus de langage dans cette étude, les PME relèvent du secteur privé.

Cette catégorie comprend notamment les instituts de recherche technologique¹⁹.

ETI

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Par abus de langage dans cette étude, les ETI relèvent du secteur privé.

GRANDE ENTREPRISE

Une grande entreprise est une entreprise qui satisfait au moins une des deux conditions suivantes :

- ▶ Avoir au moins 5 000 salariés ;
- ▶ Avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Par abus de langage dans cette étude, les grandes entreprises relèvent du secteur privé, les entreprises contrôlées ou filiales de l'État appartenant, quant à elles, à la catégorie des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État.

¹⁸ Voir : <https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/le-brevet/cas-particulier-le-certificat>

¹⁹ Voir : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-instituts-de-recherche-technologique-irt-46411>

ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

Les entreprises du portefeuille de l'État, uniquement détenues à plus de 50 %, sont repérées dans l'annexe 1 (participations directes de l'État) du rapport d'activité de l'agence des participations de l'État²⁰.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'INPI recourt à la variable « catégorie juridique » à vocation inter-administrative de l'INSEE²¹ et des articles R322-1 à R327-1 du Code de la recherche²².

Les sous-catégories en sont les suivantes :

- ▶ Établissements d'enseignement public
- ▶ Établissements publics à caractère industriel et commercial - EPIC
- ▶ Établissements publics national à caractère administratif - EPA
- ▶ Établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST
- ▶ Collectivités territoriales
- ▶ Établissements publics de santé
- ▶ Organismes internationaux
- ▶ Autres types d'établissements publics.

ADRESSE DES INVENTEURS

La répartition par région est effectuée selon l'adresse de résidence des inventeurs.

L'analyse des volumes de brevets par l'adresse des inventeurs présente l'avantage d'atténuer les effets de la centralisation des dépôts au niveau des sièges sociaux ou des administrations centrales.

L'utilisation des adresses d'inventeurs déclarées par les déposants permet d'identifier la provenance géographique des inventeurs et de mieux appréhender le lien réel entre la réalisation de l'invention et l'importance de la propriété industrielle de la région considérée.

Nous recourons

- ▶ au compte fractionnaire au sein d'une même région : les contributions de chaque déposant au sein d'une même région sont fractionnées pour obtenir des sommes égales à 100 % sur l'ensemble des déposants.
- ▶ au compte de présence pour les demandes de brevet entre différentes régions : dans le cas où de multiples inventeurs sont désignés dans deux régions distinctes, la même demande sera comptée pour une dans la première région et également pour une dans la seconde. Il convient donc de ne pas additionner les volumes de demandes mentionnés dans les différents palmarès régionaux.

Pour apporter un complément d'information, le nombre de demandes publiées au niveau national (hors la région étudiée) a été ajouté en gris dans les classements régionaux. Ainsi, pour obtenir le portefeuille d'un déposant en demandes publiées à l'INPI en 2023, il convient d'additionner le nombre référant au niveau national hors région (en gris) et le nombre référant à la région (en couleurs).

²⁰ Voir : https://www.economie.gouv.fr/files/2024-02/REA23_RA_vf.pdf?v=1715076968

²¹ Voir : <https://www.insee.fr/fr/information/1972043>

²² Voir : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071190/LEGISCTA000048770276/#LEGISCTA000048770276



www.inpi.fr



statsdatapi@inpi.fr



INPI Direct

+33 (0)1 56 65 89 98



L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct



INPI France



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi